



**Rapport annuel incluant les états financiers audités  
au 30 septembre 2023**

# **BL FUND SELECTION**

SICAV à compartiments multiples de droit luxembourgeois

R.C.S. Luxembourg B133040

---

Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur base du prospectus en vigueur ("Prospectus") comprenant les statuts et les fiches signalétiques de chacun des compartiments et des documents d'informations clés ("DIC").

Le Prospectus n'est valable que s'il est accompagné du dernier rapport annuel ou du dernier rapport semestriel, si celui-ci est plus récent que le dernier rapport annuel.

Les bulletins de souscription, de remboursement, de conversion et de transfert peuvent être obtenus sur simple demande :

- auprès de l'Administration Centrale, UI efa S.A., 2, Rue d'Alsace, L-1122 LUXEMBOURG
- au siège de la SICAV, 16, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG
- au siège de la Société de Gestion, 16, Boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG.

---

# BL FUND SELECTION

## Sommaire

<b>Organisation</b> .....	<b>2</b>
<b>Rapport du Conseil d'Administration et rapport de la Société de Gestion</b> .....	<b>5</b>
<b>Rapport du réviseur d'entreprises agréé</b> .....	<b>10</b>
<b>Etat globalisé du patrimoine</b> .....	<b>13</b>
<b>Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net</b> .....	<b>14</b>
<b>BL FUND SELECTION - Equities SRI</b> .....	<b>15</b>
Etat du patrimoine .....	15
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net .....	16
Statistiques .....	17
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets .....	18
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres .....	19
<b>BL FUND SELECTION - 50-100 SRI</b> .....	<b>20</b>
Etat du patrimoine .....	20
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net .....	21
Statistiques .....	22
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets .....	23
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres .....	24
<b>BL FUND SELECTION - 0-50</b> .....	<b>25</b>
Etat du patrimoine .....	25
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net .....	26
Statistiques .....	27
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets .....	28
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres .....	30
<b>BL FUND SELECTION - Alternative Strategies</b> .....	<b>31</b>
Etat du patrimoine .....	31
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net .....	32
Statistiques .....	33
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets .....	34
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres .....	35
<b>BL FUND SELECTION - Smart Evolution</b> .....	<b>36</b>
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net .....	36
Statistiques .....	37
<b>Notes aux états financiers</b> .....	<b>38</b>
<b>Informations supplémentaires (non-auditées)</b> .....	<b>46</b>

## **BL FUND SELECTION**

### **Organisation**

---

#### **Siège social**

16, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

#### **Conseil d'Administration**

##### **Président**

Florence PILOTAZ  
Secrétaire Général  
BANQUE DE LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
14, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

##### **Administrateurs**

Cosita DELVAUX  
Notaire  
36, Boulevard Joseph II  
L-1840 LUXEMBOURG

Philippe HOSS  
Avocat  
ELVINGER HOSS PRUSSEN  
Société Anonyme  
2, Place Winston Churchill  
L-1340 LUXEMBOURG

Fernand REINERS  
Membre du Comité Exécutif  
BANQUE DE LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
14, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

Luc RODESCH  
Membre du Comité Exécutif  
BANQUE DE LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
14, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

Thomas SEALE  
Administrateur  
39, Rue de la Paix  
L-7244 BERELDANGE

##### **Société de Gestion**

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS  
Société Anonyme  
16, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

## **BL FUND SELECTION**

### **Organisation (suite)**

---

#### **Conseil d'Administration de la Société de Gestion**

##### **Président**

Nicolas BUCK  
Chief Executive Officer  
AVANTERRA (anciennement SEQVOIA)  
Société Anonyme  
33-39, Rue du Puits Romain  
L-8070 BERTRANGE

##### **Administrateurs**

Ruth BÜLTMANN  
Administrateur indépendant  
40, Rue d'Ernster  
L-6977 OBERANVEN  
(jusqu'au 31 décembre 2022)

Gary JANAWAY  
Chief Executive Officer  
UI efa S.A.  
(anciennement EUROPEAN FUND ADMINISTRATION)  
Société Anonyme  
2, Rue d'Alsace  
L-1122 LUXEMBOURG

Fanny NOSETTI-PERROT  
Chief Executive Officer  
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS  
Société Anonyme  
16, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

Guy WAGNER  
Chief Investment Officer  
BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS  
Société Anonyme  
16, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

##### **Dirigeants de la Société de Gestion**

Cédric LENOBLE  
Chief Operating Officer and Chief Financial Officer

Fanny NOSETTI-PERROT  
Chief Executive Officer

Nico THILL  
Deputy Chief Executive Officer

Guy WAGNER  
Chief Investment Officer

##### **Domiciliataire**

BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS  
Société Anonyme  
16, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

## **BL FUND SELECTION**

### **Organisation (suite)**

---

**Dépositaire  
et Agent payeur principal**

BANQUE DE LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
14, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG

**Administration Centrale**

BANQUE DE LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
14, Boulevard Royal  
L-2449 LUXEMBOURG  
(jusqu'au 30 septembre 2023)

UI efa S.A.  
(anciennement EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A.)  
Société Anonyme  
2, Rue d'Alsace  
L-1122 LUXEMBOURG  
(depuis le 1er octobre 2023)

**Sous-traitant de  
l'Administration Centrale**

UI efa S.A.  
(anciennement EUROPEAN FUND ADMINISTRATION S.A.)  
Société Anonyme  
2, Rue d'Alsace  
L-1122 LUXEMBOURG  
(jusqu'au 30 septembre 2023)

**Réviseur d'entreprises agréé**

ERNST & YOUNG  
Société Anonyme  
35E, Avenue John F. Kennedy  
L-1855 LUXEMBOURG

## BL FUND SELECTION

### Rapport du Conseil d'Administration et rapport de la Société de Gestion

#### Rapport du Conseil d'Administration

Chers investisseurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de notre SICAV couvrant l'exercice fiscal du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023.

Durant l'exercice, la SICAV a enregistré des retraits nets, en lien entre autres avec la fermeture du compartiment BL FUND SELECTION - Smart Evolution (fusion dans compartiment SELECTION F - SMART EVOLUTION du fonds commun de placement SELECTION F) et une performance nette globale négative de ses portefeuilles. En conséquence, les actifs nets de la SICAV sont passés à environ EUR 715 millions au terme de l'exercice fiscal écoulé, soit une diminution d'environ 30% par rapport aux actifs nets au terme de l'exercice fiscal précédent.

Au terme de l'exercice fiscal écoulé, la SICAV offrait les compartiments suivants à la souscription:

<u>Dénomination des compartiments</u>	<u>Actifs nets (arrondis au million près) des compartiments au terme de l'exercice fiscal</u>		
BL FUND SELECTION - Equities SRI	EUR	86	millions
BL FUND SELECTION - 50-100 SRI	EUR	88	millions
BL FUND SELECTION - 0-50	EUR	392	millions
BL FUND SELECTION - Alternative Strategies	EUR	147	millions
<b>TOTAL</b>	<b>EUR</b>	<b>715</b>	<b>millions</b>

Durant l'exercice fiscal écoulé, la SICAV n'a pas lancé de nouveaux compartiments. Le compartiment BL FUND SELECTION - Smart Evolution a été fermé suite à la fusion de ce compartiment dans compartiment SELECTION F - SMART EVOLUTION du fonds commun de placement de droit luxembourgeois SELECTION F avec effet au 13 juillet 2023.

L'exercice fiscal a notamment été marqué par l'intégration par la SICAV et la Société de Gestion des effets de la réglementation sur la publication d'informations en matière de durabilité des investissements.

Nous vous invitons à lire le Rapport de la Société de Gestion aux fins d'informations générales sur les marchés financiers ainsi qu'aux fins de plus amples informations concernant la mise en œuvre de la stratégie d'investissement des compartiments de la SICAV.

Durant l'exercice fiscal écoulé, aucun changement n'est à noter dans la composition du conseil d'administration de la SICAV.

Le prospectus d'émission de la SICAV en vigueur à la date du présent Rapport du Conseil d'Administration est daté du 17 avril 2023 .

Concernant le passage intitulé "Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers" du rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé, il correspond aux "International Standards on Auditing" (ISA) élaborés par l'"International Federation of Accountants" et sans porter de jugement sur le passage en question, le Conseil d'Administration de la SICAV précise que sa responsabilité est déterminée par la loi. A ce titre il lui incombe, en particulier, la préparation et la présentation fidèle des états financiers conformément aux directives européennes telles que transposées par la loi luxembourgeoise.

## **BL FUND SELECTION**

### **Rapport du Conseil d'Administration et rapport de la Société de Gestion (suite)**

---

Le Conseil d'Administration de la SICAV considère qu'il s'est pleinement conformé à ces obligations.

Nous souhaitons enfin profiter du présent rapport pour remercier nos investisseurs de la confiance continue qu'ils accordent à la SICAV.

Luxembourg, le 24 octobre 2023

Le Conseil d'Administration



**Rapport de la Société de Gestion**

Après le ralentissement de la croissance en 2022, l'exercice écoulé fut caractérisé par une résilience remarquable de l'économie mondiale empêchant l'avènement d'une récession. La faiblesse de l'activité s'est principalement limitée au secteur manufacturier, affecté par la remontée des taux d'intérêt et la fin du boom de la consommation de biens durant la pandémie. A l'opposé, les activités de services ont enregistré une demande robuste, bénéficiant d'un effet de rattrapage suite à une période étendue de privation de loisirs. La part croissante des activités de services au sein des économies modernes ainsi que leur moindre cyclicité comparée à celle de la production manufacturière semblent procurer à l'activité une résilience plus prononcée que celle observée lors des cycles antérieurs. Au niveau géographique, la conjoncture américaine a affiché le comportement le plus solide, les ménages continuant à puiser dans leurs réserves financières constituées durant la pandémie. Dans la zone euro, l'exposition plus élevée au secteur manufacturier et une facture énergétique plus lourde ont pesé davantage sur l'activité, qui se retrouva au bord de la récession à la fin de l'exercice écoulé. En Chine, l'amélioration conjoncturelle suite à la réouverture de l'économie en début d'année s'est rapidement estompée, étant donné l'absence de reprise du secteur immobilier affecté par les problèmes financiers persistants des promoteurs et des prix des logements toujours sous pression. Au Japon, l'activité conjoncturelle a plutôt bien évolué, soutenue par les augmentations de salaires les plus élevées depuis trois décennies, ainsi que la faiblesse du yen.

Afin de combattre les tensions inflationnistes résultant de la forte stimulation de la demande et de la perturbation des chaînes d'approvisionnement durant la pandémie, ainsi que du conflit militaire entre l'Ukraine et la Russie, les banques centrales américaine et européenne ont poursuivi leur cycle de resserrement monétaire entamé en 2022. Ainsi, la Réserve Fédérale aux Etats-Unis a porté la fourchette cible du taux des fonds fédéraux à 5,25% - 5,50%, quand la Banque centrale européenne a elle remonté son taux de refinancement à 4,5%. Ce durcissement monétaire a ramené les taux directeurs américains et européens aux niveaux les plus élevés depuis le début des années 2000. La hausse des taux d'intérêt et le rétablissement des chaînes d'approvisionnement ont engendré un ralentissement progressif de l'inflation des deux côtés de l'Atlantique. Ainsi, aux Etats-Unis, la hausse des prix a reculé d'un sommet de 9,1% en juin 2022 à 3,7% en août 2023. Dans la zone euro, l'inflation avait atteint son pic à 10,6% en octobre 2022, pour baisser à 4,3% en septembre 2023. Les hausses de prix touchant les biens de consommation se sont particulièrement atténuées, alors que l'inflation des services, étroitement liée à l'évolution des salaires, s'est avérée plus tenace, réduisant ainsi la modération de l'inflation hors énergie et alimentation.

Sur les marchés obligataires, la poursuite du resserrement monétaire des banques centrales et la ténacité de l'inflation dans le domaine des services ont maintenu sous tension les taux d'intérêt à long terme. Néanmoins, la remontée des rendements à échéance des obligations durant l'exercice écoulé fut nettement moins importante que celle enregistrée au cours des 12 mois antérieurs. Ainsi, de septembre 2022 à septembre 2023, le taux du bon du trésor US à 10 ans est passé de 3,83% à 4,57%, son niveau le plus élevé depuis octobre 2007. Dans la zone euro, le taux de référence à 10 ans est passé de 2,11% à 2,84% en Allemagne, de 2,72% à 3,40% en France, de 3,28% à 3,93% en Espagne et de 4,51% à 4,78% en Italie. De fait, durant l'exercice écoulé, l'indice 'JP Morgan EMU Government Bond Index' a reculé de 2,1%, enregistrant son second exercice consécutif de baisse après la chute de 17% réalisée sur les 12 mois précédents. Le comportement des obligations des entreprises a été globalement plus favorable que celui des emprunts d'Etats en raison d'une contraction des écarts de rendements entre la dette souveraine et celle des entreprises à la suite de la meilleure résilience qu'attendue de l'économie mondiale.

Les marchés actions se sont considérablement repris durant l'exercice écoulé, effaçant les pertes enregistrées au cours des 12 mois antérieurs. La résilience économique dissipant les craintes de récession ainsi que l'euphorie déclenchée par la thématique de l'intelligence artificielle constituent les deux principaux facteurs à l'origine du rebond. La faiblesse des cours de bourses au mois de mars suite à la faillite de Silicon Valley Bank aux Etats-Unis et la reprise de Crédit Suisse par UBS fut de courte durée, le secteur financier n'affichant plus de signes de stress majeurs par la suite. Ainsi, sur l'ensemble de l'exercice écoulé, l'indice MSCI World All Countries total return net en EUR a progressé de 11,8%,

## BL FUND SELECTION

### Rapport du Conseil d'Administration et rapport de la Société de Gestion (suite)

la hausse de l'indice exprimé en euros ayant été tempérée par la remontée de la monnaie européenne en début d'exercice. En monnaie locale, la plupart des indices boursiers aux Etats-Unis, en Europe et au Japon ont affiché des progressions entre 15% et 30% alors que les pays émergents furent pour le troisième exercice consécutif la région la moins performante. Au niveau sectoriel, la technologie et les services de communication sont sortis du lot, bénéficiant de l'engouement entourant la thématique de l'intelligence artificielle. A l'opposé, de nombreuses valeurs au sein des secteurs défensifs comme les services publics, la consommation de base et la santé n'ont pas participé à la reprise des marchés boursiers.

Les marchés des changes furent caractérisés par le rebond de l'euro face au dollar (+7,9%) après la faiblesse enregistrée par la monnaie européenne durant l'exercice antérieur. En dehors des couronnes suédoise et norvégienne qui ont reculé au cours des 12 derniers mois, les autres principales devises européennes ont peu évolué face à la monnaie unique. En raison du maintien de la politique accommodante de la Banque du Japon, la faiblesse du yen s'est poursuivie, la devise nipponne reculant encore de 10,1% contre l'euro. Malgré la poursuite de la remontée des taux directeurs par les banques centrales, les cours des métaux précieux ont rebondi, aidés notamment par le recul du billet vert face à l'euro. Exprimée en dollars, l'once d'or a avancé de 11,3% au cours de l'exercice écoulé, alors que l'once d'argent a enregistré une progression de 16,6%.

Au sein des compartiments mixtes de la Sicav, l'exposition nette aux actions a été maintenue dans le bas des fourchettes autorisées durant tout l'exercice à travers la vente de contrats futures sur indices. Cette exposition très limitée traduisait une grande inquiétude sur la capacité de l'économie et des marchés boursiers à encaisser le choc en cours sur les taux d'intérêts. Même si elle a empêché de profiter du rebond des marchés au début de l'année 2023 cette position a continué à se justifier par la poursuite de la dégradation des perspectives économiques. Au sein des poches actions les allocations entre les différents styles de gestion ont été rééquilibrées en raison d'un degré de conviction faible à ce stade. La pondération de la partie obligataire a quant à elle été renforcée tout au long de l'exercice au gré de la remontée des taux d'intérêts qui a permis de recréer de nombreuses opportunités d'investissement. Les nouveaux investissements ont été largement concentrés sur de la dette souveraine car il était à notre avis prématuré à ce stade du cycle d'envisager de prendre plus de risque de crédit. En contrepartie de cette remontée du poids accordé aux actifs obligataires, les allocations en stratégies alternatives ont été réduites. Après avoir été longuement surpondérées et joué un rôle précieux au cours des trois dernières années lors de la remontée des taux d'intérêts, ces stratégies sont désormais victimes de la restauration du potentiel de rendement et de performance de la poche obligataire et retrouvent des poids plus normatifs. Les positions de diversification en métaux précieux ont été maintenues à travers des entreprises aurifères ou des certificats investissant dans l'or ou l'argent physiques. Enfin les niveaux de liquidités en portefeuille ont été gérées activement afin de protéger au mieux le capital mais également de capitaliser sur le retour de rendements attractifs sur les placements monétaires.

Au sein du compartiment actions de la Sicav, les gérants ont maintenu une exposition actions nette prudente à 90-93%, afin de limiter l'impact d'une éventuelle faiblesse des cours boursiers suite aux tensions inflationnistes persistantes et à la remontée des taux d'intérêt. En avril 2023, la structure de portefeuille a évolué vers une approche ISR avec un arbitrage vers des fonds durables, tout en gardant une large exposition aux sociétés de croissance. En parallèle, le compartiment actions inclut des stratégies diversifiées en petites et moyennes capitalisations, sociétés de pays émergents et minières aurifères de qualité. Au dernier trimestre de la période, la performance du compartiment actions a été impactée par sa faible exposition aux secteurs de l'énergie et de la finance et sa moindre exposition aux valeurs décotées et au marché américain (vu la meilleure tenue de ces segments, dans un contexte de hausse rapide des taux d'intérêt).

Au sein du compartiment alternatif de la Sicav, les équilibres entre les différentes stratégies ont été globalement maintenus tout au long de l'exercice. Le portefeuille a su dégager une bonne performance sur la première moitié de l'exercice avant d'être impacté en mars 2023 par le choc de volatilité associé à la faillite de Silicon Valley Bank. L'environnement est ensuite resté compliqué avec beaucoup de volatilité sur les marchés de taux, peu de volatilité sur les indices actions mais de très forts mouvements de rotations sectorielles parmi ceux-ci, et des instruments de couverture usuels peu efficaces.

## BL FUND SELECTION

### Rapport du Conseil d'Administration et rapport de la Société de Gestion (suite)

---

A court terme, les perspectives des marchés actions dépendent principalement de l'aboutissement final du ralentissement économique actuel. Si ce dernier débouchait sur une récession (comme ce fut toujours le cas dans l'histoire d'après-guerre après une inversion de la courbe des taux d'intérêt durant au moins 3 mois), le rebond des cours boursiers durant l'exercice écoulé, basé principalement sur une expansion des multiples de valorisation, devrait s'estomper. Si, à l'opposé, le ralentissement économique finissait pour la première fois par un atterrissage en douceur de l'activité, les cours des actions pourraient alors continuer à s'apprécier. Indépendamment des perspectives à court terme, les actions devraient rester la principale classe d'actifs permettant le maintien dans la durée du pouvoir d'achat du capital en termes réels.

Les perspectives à court terme des marchés obligataires dépendent également de l'issue de la décélération économique en cours. Si la survenue d'une récession suffisamment intense pour perpétuer le ralentissement de l'inflation devait se matérialiser, les rendements à échéance des émetteurs de bonne qualité devraient se détendre, sans toutefois pouvoir atteindre les niveaux dérisoires affichés à la fin de l'année 2021. Si, à l'opposé, l'inflation se mettait à réaccélérer, la tendance haussière des rendements à échéance sur les marchés obligataires pourrait se poursuivre. A plus long terme, les obligations semblent moins à même de pouvoir protéger le pouvoir d'achat du capital en termes réels que les actions.

La nécessité de la plupart des Etats à devoir financer des déficits budgétaires croissants à un moment où les taux d'endettement publics se situent à des niveaux records, devrait maintenir élevé l'attrait de l'or qui, contrairement aux monnaies-papier, ne peut pas être imprimé à volonté par les banques centrales. Si le ralentissement économique se poursuivait, la fin probable du cycle de resserrement monétaire devrait se répercuter favorablement sur le cours de l'or. Si, à l'opposé, les taux d'intérêt continuaient à être relevés, la résilience du cours de l'or, en concurrence avec des placements monétaires de mieux en mieux rémunérés, serait alors mise en péril.

Luxembourg, le 13 octobre 2023

La Société de Gestion

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

## Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Aux actionnaires de  
BL FUND SELECTION  
Luxembourg

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BL FUND SELECTION (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et autres actifs nets au 30 septembre 2023 ainsi que l'état des opérations et l'état des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 30 septembre 2023, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Fonds conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration du Fonds. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que le Conseil d'Administration du Fonds considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration du Fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration du Fonds a l'intention de liquider le Fonds ou l'un de ses compartiments ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers**

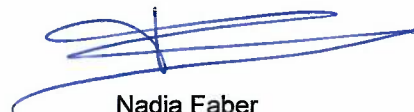
Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration du Fonds, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du Fonds du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds ou l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou l'un de ses compartiments à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé



Nadia Faber

Luxembourg, le 6 décembre 2023

## BL FUND SELECTION

### Etat globalisé du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

#### Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	680.896.572,86
Dépôts de garantie sur futures	6.418.035,38
Avoirs bancaires	31.845.602,92
A recevoir sur ventes de titres	420.355,00
A recevoir sur garantie en espèces payée	1.350.000,00
A recevoir sur émissions d'actions	87.669,90
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	422.997,29
Intérêts bancaires à recevoir	3.167,77
Plus-values non réalisées sur futures	2.759.375,08
Plus-values non réalisées sur changes à terme	306.656,07
Charges payées d'avance	3.506,60
Total de l'actif	<u>724.513.938,87</u>

#### Exigible

Garantie en espèces reçue à rembourser	385.000,00
A payer sur rachats d'actions	2.611.187,98
Moins-values non réalisées sur changes à terme	1.437.218,48
Frais à payer	1.484.793,79
Autres dettes	2.975.448,69
Total de l'exigible	<u>8.893.648,94</u>
Actif net à la fin de l'exercice	<u>715.620.289,93</u>

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION

### Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

#### Revenus

Dividendes, nets	1.686.713,26
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	774.001,25
Intérêts bancaires	990.273,59
Autres commissions reçues	436.064,47
Total des revenus	3.887.052,57

#### Charges

Commission de gestion	7.239.312,08
Commission de performance	358,24
Commission de dépositaire	455.292,31
Frais bancaires et autres commissions	19.470,23
Frais sur transactions	285.610,63
Frais d'administration centrale	429.751,05
Frais professionnels	67.437,51
Autres frais d'administration	259.726,88
Taxe d'abonnement	189.994,25
Autres impôts	241.217,68
Intérêts bancaires payés	3.909,55
"Equalisation"	5.857,90
Autres charges	126.951,96
Total des charges	9.324.890,27

Pertes nettes des investissements	-5.437.837,70
-----------------------------------	---------------

#### Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	54.901.147,71
- sur futures	-41.048.652,03
- sur changes à terme	-5.384.555,06
- sur devises	476.392,11
Résultat réalisé	3.506.495,03

#### Variation nette de la plus-/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-19.752.504,11
- sur futures	-13.917.268,27
- sur changes à terme	309.490,91
Résultat des opérations	-29.853.786,44

Emissions	367.395.938,83
-----------	----------------

Rachats	-650.821.650,83
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	-313.279.498,44
-------------------------------------	-----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	1.028.899.788,37
---	------------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	715.620.289,93
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.



## BL FUND SELECTION - Equities SRI

### Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

#### Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	83.363.592,77
Dépôts de garantie sur futures	183.378,02
Avoirs bancaires	3.508.948,89
A recevoir sur émissions d'actions	5.086,46
Intérêts bancaires à recevoir	275,18
Plus-values non réalisées sur futures	45.463,90
Charges payées d'avance	316,20
Total de l'actif	87.107.061,42

#### Exigible

A payer sur rachats d'actions	511.135,59
Frais à payer	228.506,82
Autres dettes	57.863,90
Total de l'exigible	797.506,31
Actif net à la fin de l'exercice	86.309.555,11

#### Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	423,092	EUR	93,45	39.538,32
B	266.807,422	EUR	252,72	67.427.340,20
BI	14.961,703	EUR	1.259,39	18.842.676,59
				86.309.555,11

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - Equities SRI

### Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

<b>Revenus</b>	
Intérêts bancaires	108.571,17
Autres commissions reçues	10.782,53
Total des revenus	119.353,70
<b>Charges</b>	
Commission de gestion	937.240,63
Commission de dépositaire	48.853,92
Frais bancaires et autres commissions	169,73
Frais sur transactions	5.494,62
Frais d'administration centrale	68.286,47
Frais professionnels	6.154,74
Autres frais d'administration	42.108,72
Taxe d'abonnement	7.313,05
Autres impôts	3.549,04
Intérêts bancaires payés	1.354,56
Autres charges	8.848,12
Total des charges	1.129.373,60
Pertes nettes des investissements	-1.010.019,90
<b>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</b>	
- sur portefeuille-titres	17.380.820,45
- sur futures	-102.197,58
- sur changes à terme	6.526,69
- sur devises	-67.565,36
Résultat réalisé	16.207.564,30
<b>Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée</b>	
- sur portefeuille-titres	-11.399.274,15
- sur futures	-201.359,27
Résultat des opérations	4.606.930,88
Emissions	4.575.690,41
Rachats	-5.892.506,81
Total des variations de l'actif net	3.290.114,48
Total de l'actif net au début de l'exercice	83.019.440,63
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	86.309.555,11

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - Equities SRI

### Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	98.445.446,58	83.019.440,63	86.309.555,11

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	103,84	88,62	93,45
B	EUR	280,88	239,65	252,72
BI	EUR	1.381,55	1.186,69	1.259,39

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	416,827	6,265	-	423,092
B	270.026,734	11.803,123	-15.022,435	266.807,422
BI	15.395,458	1.200,979	-1.634,734	14.961,703

## BL FUND SELECTION - Equities SRI

### Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<b>Portefeuille-titres</b>					
<b>Fonds d'investissement ouverts</b>					
<b>Fonds d'investissement (OPCVM)</b>					
EUR	20.120	Bakersteel Global Fds SICAV Precious Metals I EUR Cap	2.546.092,02	3.102.504,00	3,60
EUR	2.420	BL Equities Dividend BI Cap	2.673.822,60	2.617.181,60	3,03
EUR	7.550	BL GI Impact BI Cap	7.525.148,77	7.351.888,00	8,52
EUR	790	Candriam Sustainable Eq Eu Small Mid Caps I Cap	1.910.695,82	1.761.154,90	2,04
EUR	91	FFG European Impact Equities I Cap	910.000,00	792.078,56	0,92
EUR	155.460	Franklin Templeton Inv Fds GI Climate Change Fd I Cap	5.198.330,76	5.201.691,60	6,03
EUR	1.625	Kempen Intl Fds (Lux) Global Small Cap I Cap	2.816.136,98	4.108.032,50	4,76
EUR	43.858	M&G (Lux) Investemt Funds 1 Japan Smaller Companies C Cap	2.204.313,19	2.306.053,64	2,67
EUR	192.102	Nordea 1 SICAV Global Climate & Environment Fd BI Cap	6.314.449,90	6.220.896,70	7,21
EUR	25.000	Protea UCITS II SICAV ECO Advisors ESG Absolute Ret F Cap	2.762.000,00	2.661.500,00	3,08
EUR	9.570	RobecoCo Capital Gh Fds Sustainable Healthy Living Eq I EU Cap	2.610.013,40	2.609.643,30	3,02
EUR	15.570	Triodos Sicav I Pioneer Impact Fd I Cap	951.327,00	872.231,40	1,01
			38.422.330,44	39.604.856,20	45,89
JPY	6.760	BL Equities Japan BI Cap	4.420.993,78	4.316.466,89	5,00
USD	32.438	ABN AMRO Fds Boston Com US Sust Eq I Cap	3.155.614,84	3.143.382,81	3,64
USD	98	FFG American Impact Equities I Cap	911.882,39	862.724,85	1,00
USD	11.463	Heptagon Fd Plc Driehaus US Micro Cap Equity C Cap	1.475.338,32	3.029.037,94	3,51
USD	413.000	Liontrust Global Fds Plc GF Sus Fut US Gr B8 Cap	3.772.033,98	3.774.061,01	4,37
USD	60.926	Robeco Capital Gh Fds Sam Circular Economy Eq I Cap	7.100.862,87	7.241.615,22	8,39
USD	41.735	Schroder Intl Sel Fd GI SuSAnable Gh C Cap	12.947.764,67	13.468.588,82	15,61
USD	16.510	Schroder Intl Selection Fd Asian Total Return C Cap	1.624.014,38	5.307.919,00	6,15
USD	32.000	Vontobel Fd II Mtx Em Mkts Sust Champ I Cap	2.621.500,27	2.614.940,03	3,03
			33.609.011,72	39.442.269,68	45,70
Total portefeuille-titres			76.452.335,94	83.363.592,77	96,59
Avoirs bancaires				3.508.948,89	4,07
Autres actifs/(passifs) nets				-562.986,55	-0,66
Total				86.309.555,11	100,00

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - Equities SRI

### Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

---

#### Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	96,59 %
Total	<u>96,59 %</u>

#### Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)  
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	88,71 %
Irlande	7,88 %
Total	<u>96,59 %</u>

## BL FUND SELECTION - 50-100 SRI

### Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

#### Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	86.238.220,76
Avoirs bancaires	2.614.143,77
A recevoir sur émissions d'actions	4.870,38
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	10.367,96
Intérêts bancaires à recevoir	294,29
Charges payées d'avance	341,60
Total de l'actif	88.868.238,76

#### Exigible

A payer sur rachats d'actions	43.466,14
Frais à payer	253.421,58
Total de l'exigible	296.887,72
Actif net à la fin de l'exercice	88.571.351,04

#### Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	6.057,770	EUR	113,19	685.667,98
B	371.730,397	EUR	212,96	79.162.598,54
BI	7.267,776	EUR	1.200,24	8.723.084,52
				88.571.351,04

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - 50-100 SRI

### Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

#### Revenus

Dividendes, nets	71.393,26
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	21.416,34
Intérêts bancaires	100.963,47
Autres commissions reçues	9.063,14
Total des revenus	202.836,21

#### Charges

Commission de gestion	1.061.782,25
Commission de dépositaire	50.205,35
Frais bancaires et autres commissions	2.065,14
Frais sur transactions	29.812,80
Frais d'administration centrale	67.294,87
Frais professionnels	6.459,35
Autres frais d'administration	42.187,95
Taxe d'abonnement	13.100,86
Autres impôts	16.249,28
Intérêts bancaires payés	595,39
Autres charges	9.555,75
Total des charges	1.299.308,99

Pertes nettes des investissements -1.096.472,78

#### Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	10.108.904,78
- sur futures	-944.616,93
- sur changes à terme	-478.338,42
- sur devises	29.070,43
Résultat réalisé	7.618.547,08

#### Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-4.270.897,46
- sur futures	-1.819.450,01
- sur changes à terme	228.681,84
Résultat des opérations	1.756.881,45

Emissions 3.456.841,16

Rachats -8.037.778,57

Total des variations de l'actif net -2.824.055,96

Total de l'actif net au début de l'exercice 91.395.407,00

Total de l'actif net à la fin de l'exercice 88.571.351,04

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - 50-100 SRI

### Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	109.608.363,58	91.395.407,00	88.571.351,04

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	123,32	111,27	113,19
B	EUR	229,83	209,19	212,96
BI	EUR	1.278,04	1.171,30	1.200,24

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	1.827,798	5.535,541	-1.305,569	6.057,770
B	393.588,953	11.428,096	-33.286,652	371.730,397
BI	7.560,304	288,678	-581,206	7.267,776



## BL FUND SELECTION - 50-100 SRI

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)  
au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<b>Portefeuille-titres</b>					
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>					
<b>Certificats d'investissements</b>					
EUR	69.572	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	5.035.755,79	4.849.446,69	5,47
<b>Total certificats d'investissements</b>			5.035.755,79	4.849.446,69	5,47
<b>Obligations</b>					
EUR	7.824.072	France 0.5% 144A 21/25.06.44	4.670.949,80	4.176.646,12	4,72
<b>Total obligations</b>			4.670.949,80	4.176.646,12	4,72
<b>Instruments du marché monétaire</b>					
<b>Instruments du marché monétaire</b>					
EUR	1.851.331	France 0% 23/04.09.24	1.786.743,11	1.787.922,91	2,02
<b>Total instruments du marché monétaire</b>			1.786.743,11	1.787.922,91	2,02
<b>Fonds d'investissement ouverts</b>					
<b>Fonds d'investissement (OPCVM)</b>					
EUR	3.606	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	4.187.316,69	4.078.638,42	4,60
EUR	3.772	BL GI Impact BI Cap	3.739.548,12	3.673.022,72	4,15
EUR	364	BNP Paribas Mois ISR IC Cap	8.378.309,14	8.484.603,04	9,58
EUR	280	FFG European Impact Equities I Cap	2.800.000,00	2.437.164,80	2,75
EUR	166.619	Franklin Templeton Alt Fds K2 Cat Bonds EB Dist	1.682.851,90	1.807.816,15	2,04
EUR	184.354	Franklin Templeton Alt Fds K2 Cat Bonds EO Dist	1.861.975,40	1.991.023,20	2,25
EUR	171.167	Franklin Templeton Inv Fds GI Climate Change Fd I Cap	5.615.989,27	5.727.247,82	6,47
EUR	25.374	Lumyna MW UCITS SICAV TOPS Environmental Focus (Mkt N) B Cap	2.808.110,13	2.848.449,72	3,22
EUR	82.723	Nordea 1 SICAV Global Climate & Environment Fd BI Cap	2.725.610,17	2.678.843,73	3,02
EUR	5.166	Schroder Intl Sel Fd GI Sustainable Gh C Hgd EUR Cap	1.589.205,21	1.431.270,26	1,62
EUR	17.780	Trium UCITS Platform Plc ESG Emissions Impact Fd I Cap	1.860.321,40	1.944.420,80	2,20
			37.249.237,43	37.102.500,66	41,90
JPY	5.835,935	BL Equities Japan BI Cap	3.699.897,48	3.726.423,11	4,21
USD	301,05	FFG American Impact Equities I Cap	2.801.246,86	2.650.237,91	2,99
USD	48.159	Robeco Capital Gh Fds Sam Circular Economy Eq I Cap	5.529.832,92	5.724.139,90	6,46
USD	37.608	Robeco Capital Gh Fds SAM GI SDG Eq I Cap	3.603.322,31	3.573.985,31	4,03
USD	28.085	Schroder Intl Sel Fd GI SuSAnable Gh C Cap	8.670.410,38	9.063.503,47	10,23
USD	25.446,93	Schroder Intl Selection Fd Asian Total Return C Cap	6.183.088,50	8.181.117,10	9,24
			26.787.900,97	29.192.983,69	32,95
<b>Total fonds d'investissement (OPCVM)</b>			67.737.035,88	70.021.907,46	79,06
<b>Tracker funds (OPCVM)</b>					
JPY	7.936	Amundi Index Solutions MSCI Jap ESG CI N Z Ambtn CTB DR Cap	1.750.824,16	1.839.327,40	2,08
USD	255.076	BNP Paribas Easy MSCI World SRI S-Ser 5% Capped Cap	3.453.737,54	3.562.970,18	4,02
<b>Total tracker funds (OPCVM)</b>			5.204.561,70	5.402.297,58	6,10
<b>Total portefeuille-titres</b>			84.435.046,28	86.238.220,76	97,37
<b>Avoirs bancaires</b>				2.614.143,77	2,95
<b>Autres actifs/(passifs) nets</b>				-281.013,49	-0,32
<b>Total</b>				88.571.351,04	100,00

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - 50-100 SRI

### Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

---

#### Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	85,16 %
Pays et gouvernements	6,74 %
Finances	5,47 %
Total	<u>97,37 %</u>

#### Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)  
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	73,38 %
France	16,32 %
Irlande	7,67 %
Total	<u>97,37 %</u>

## BL FUND SELECTION - 0-50

### Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

#### Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	374.833.360,27
Dépôts de garantie sur futures	6.234.657,36
Avoirs bancaires	13.593.396,35
A recevoir sur ventes de titres	420.355,00
A recevoir sur garantie en espèces payée	1.350.000,00
A recevoir sur émissions d'actions	57.718,63
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	412.629,33
Intérêts bancaires à recevoir	1.494,21
Plus-values non réalisées sur futures	2.713.911,18
Charges payées d'avance	1.719,12
Total de l'actif	399.619.241,45

#### Exigible

A payer sur rachats d'actions	1.735.618,71
Moins-values non réalisées sur changes à terme	1.437.218,48
Frais à payer	697.479,87
Autres dettes	2.917.584,79
Total de l'exigible	6.787.901,85
Actif net à la fin de l'exercice	392.831.339,60

#### Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	473.425,597	EUR	104,64	49.538.785,53
B	2.443.885,581	EUR	139,47	340.847.969,12
BI	2.188,899	EUR	1.116,81	2.444.584,95
				392.831.339,60

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - 0-50

### Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

#### Revenus

Dividendes, nets	1.615.320,00
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	667.821,18
Intérêts bancaires	417.098,14
Autres commissions reçues	283.795,51
Total des revenus	2.984.034,83

#### Charges

Commission de gestion	2.624.936,79
Commission de performance	358,24
Commission de dépositaire	186.693,93
Frais bancaires et autres commissions	11.743,13
Frais sur transactions	152.083,35
Frais d'administration centrale	126.198,62
Frais professionnels	30.476,89
Autres frais d'administration	68.199,98
Taxe d'abonnement	98.177,13
Autres impôts	126.020,33
Intérêts bancaires payés	1.095,49
"Equalisation"	26,69
Autres charges	44.635,95
Total des charges	3.470.646,52

Pertes nettes des investissements	-486.611,69
-----------------------------------	-------------

#### Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	12.568.970,03
- sur futures	-35.009.719,72
- sur changes à terme	-4.507.122,36
- sur devises	381.161,75
Résultat réalisé	-27.053.321,99

#### Variation nette de la plus/(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	5.336.341,90
- sur futures	-10.359.024,70
- sur changes à terme	281.167,68
Résultat des opérations	-31.794.837,11

Emissions	30.841.906,05
-----------	---------------

Rachats	-71.618.943,15
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-72.571.874,21
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	465.403.213,81
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	392.831.339,60
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - 0-50

### Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	439.060.614,85	465.403.213,81	392.831.339,60

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	111,82	112,72	104,64
B	EUR	148,72	150,13	139,47
BI	EUR	1.183,14	1.198,09	1.116,81

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	480.865,837	39.422,098	-46.862,338	473.425,597
B	2.722.918,204	179.394,549	-458.427,172	2.443.885,581
BI	2.019,139	219,968	-50,208	2.188,899

## BL FUND SELECTION - 0-50

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)  
au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<b>Portefeuille-titres</b>					
<b>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</b>					
<b>Certificats d'investissements</b>					
EUR	140.000	Amundi Physical Metals PLC Certif Lk Gold Perpetual	10.301.058,13	9.758.560,00	2,48
USD	370.000	iShares Physical Metals Plc Certif Silver Perpetual	6.960.020,28	7.500.283,31	1,91
<b>Total certificats d'investissements</b>			<b>17.261.078,41</b>	<b>17.258.843,31</b>	<b>4,39</b>
<b>Obligations</b>					
BRL	83.000.000	EBRD 0% EMTN 22/02.02.32	5.820.562,35	7.006.637,90	1,78
EUR	98.500.000	France 0.5% 144A 21/25.05.72	36.830.949,85	30.611.337,50	7,79
EUR	6.100.000	France 2.5% 23/24.09.26	5.976.231,00	5.974.157,00	1,52
			<b>42.807.180,85</b>	<b>36.585.494,50</b>	<b>9,31</b>
GBP	36.000.000	United Kingdom 1.125% 22/22.10.73	14.798.512,36	13.901.215,02	3,54
USD	7.500.000	US 3.625% Ser Bonds 23/15.02.53	6.578.806,52	5.860.481,87	1,49
<b>Total obligations</b>			<b>70.005.062,08</b>	<b>63.353.829,29</b>	<b>16,12</b>
<b>Fonds d'investissement ouverts</b>					
<b>Fonds d'investissement (OPCVM)</b>					
EUR	18.000	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	20.377.527,72	20.359.260,00	5,18
EUR	2.920,6158	AXA IM Wld Access Vehicle ICAV Cat Bonds Fd I Hedged EUR Cap	3.100.000,02	3.269.191,30	0,83
EUR	48.000	BDL Rempart Europe C Cap	7.272.422,39	10.036.800,00	2,55
EUR	50.000	CORUM Butler Cred Strat ICAV Opp Fd A Cap	5.808.185,00	5.876.080,00	1,50
EUR	65.000	DWS Invest Latin American Eq IC Cap	9.387.224,66	12.099.100,00	3,08
EUR	640	Exane Fds 1 Overdrive A EUR Cap	7.642.904,64	10.078.099,20	2,57
EUR	500.000	Franklin Templeton Alt Fds K2 Cat Bonds EB Dist	5.060.000,00	5.425.000,00	1,38
EUR	640.000	Franklin Templeton Alt Fds K2 Cat Bonds EO Dist	6.456.200,00	6.912.000,00	1,76
EUR	1.150.000	Franklin Templeton Alt Fds K2 Electron Global EB PF H2 Cap	11.522.600,00	16.647.860,00	4,24
EUR	810.000	GAM Star Fd Plc Cat Bond Intl Cap	10.879.920,00	12.269.070,00	3,12
EUR	47.000	GaveKal UCITS Fd China Fixed Income EUR A Dist	7.027.709,11	8.192.100,00	2,08
EUR	43.000	Kirao Smallcaps AC Cap	8.160.881,18	8.915.190,00	2,27
EUR	60.000	Larrainvial Asset Mgt Scv Gavekal Latam Loc Ccy Dbt Fd CCap	6.065.400,00	6.017.424,00	1,53
EUR	60.000	Lazard GI Inv Fds Plc Convs Recovery EA EUR Hgd Cap	5.993.953,75	6.275.298,00	1,60
EUR	80.000	Lazard GI Inv Fds Plc European Alternative EA EUR Cap	8.030.060,28	9.583.064,00	2,44
EUR	55.000	Lazard GI Inv Fds Plc Rathmore Alternative SEUR Hgd Cap	6.601.117,54	6.466.630,50	1,65
EUR	275.000	Liontrust Global Fds Plc Eur Smaller Companies Seedstl XCap	2.749.120,00	4.017.640,00	1,02
EUR	500.000	Liontrust Global Fds Plc GF European Strategic Eq A4 EUR Cap	6.487.482,62	10.108.750,00	2,57
EUR	26.000	LT Funds European General A EUR Cap	7.949.720,27	7.663.240,00	1,95
EUR	94.000,922	Lumyna Fds Bofa MLCX Com AI UCITS Fd B5 EUR Cap	15.599.002,85	17.621.412,84	4,49
EUR	204.490,5108	Lumyna MW UCITS SICAV TOPS UCITS Fd X2 Dist	20.456.324,51	20.819.178,90	5,30
EUR	35.000	Man Funds VI Plc GLG Alpha Select Alternative IN H Cap	4.295.550,00	4.343.150,00	1,11
EUR	26.000	Memnon Fd European I2 EUR Cap	5.925.142,04	7.996.560,00	2,04
EUR	55.000	MontLake UCITS Platform ICAV Advent Global Partners Fd I Cap	6.539.773,80	6.444.196,00	1,64
EUR	48.000	MontLake UCITS Platform ICAV Crabel Gemini Fd A Foun Poo Cap	5.170.524,71	5.216.971,20	1,33
EUR	27.000	Quaero Capital Fds (Lux) Argonaut Cap	8.697.957,04	7.567.020,00	1,93
EUR	4.700	Schroder GAIA Cat Bond IF Hedged EUR Cap	6.025.635,00	6.740.599,00	1,72

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - 0-50

### Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	2.500	Varenne UCITS Valeur I Cap	3.278.262,19	4.048.775,00	1,03
EUR	36.000	White Fleet IV SICAV Divas Eurozone Value I Cap	4.587.927,42	6.031.800,00	1,54
			227.148.528,74	257.041.459,94	65,45
JPY	68.000	Alma Cap Inv Eikoh Jap Large Eq Fd I JPY C	10.659.057,29	11.866.643,57	3,02
JPY	137.000	Janus Henderson Horizon Fd Japanese Smaller Co I2 Cap	7.249.874,91	7.940.665,77	2,02
			17.908.932,20	19.807.309,34	5,04
NOK	50.000	Pareto SICAV Nordic Corp Bd B NOK Cap	4.914.442,95	6.261.520,81	1,59
USD	90.000	Bakersteel Global Fds SICAV Precious Metals USD I Cap	10.591.273,57	11.110.397,58	2,83
<b>Total fonds d'investissement (OPCVM)</b>			260.563.177,46	294.220.687,67	74,91
Total portefeuille-titres			347.829.317,95	374.833.360,27	95,42
Avoirs bancaires				13.593.396,35	3,46
Autres actifs/(passifs) nets				4.404.582,98	1,12
Total				392.831.339,60	100,00

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - 0-50

### Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

---

#### Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	74,91 %
Pays et gouvernements	14,34 %
Finances	2,48 %
Matières premières	1,91 %
Institutions internationales	1,78 %
Total	<u>95,42 %</u>

#### Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)  
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	49,20 %
Irlande	25,28 %
France	14,13 %
Royaume-Uni	5,32 %
Etats-Unis d'Amérique	1,49 %
Total	<u>95,42 %</u>



## BL FUND SELECTION - Alternative Strategies

### Etat du patrimoine (en EUR)

au 30 septembre 2023

#### Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	136.461.399,06
Avoirs bancaires	12.129.113,91
A recevoir sur émissions d'actions	19.994,43
Intérêts bancaires à recevoir	1.104,09
Plus-values non réalisées sur changes à terme	306.656,07
Charges payées d'avance	1.129,68
Total de l'actif	148.919.397,24

#### Exigible

Garantie en espèces reçue à rembourser	385.000,00
A payer sur rachats d'actions	320.967,54
Frais à payer	305.385,52
Total de l'exigible	1.011.353,06
Actif net à la fin de l'exercice	147.908.044,18

#### Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	281.617,103	EUR	92,43	26.030.047,71
B	1.173.275,802	EUR	95,35	111.868.255,92
B USD HEDGED	100.102,426	USD	105,88	10.009.740,55
				147.908.044,18

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - Alternative Strategies

### Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023

#### Revenus

Intérêts bancaires	151.070,16
Autres commissions reçues	131.825,16
Total des revenus	282.895,32

#### Charges

Commission de gestion	1.827.992,18
Commission de dépositaire	113.479,15
Frais bancaires et autres commissions	817,84
Frais sur transactions	4.358,00
Frais d'administration centrale	99.683,45
Frais professionnels	17.670,78
Autres frais d'administration	66.472,41
Taxe d'abonnement	54.027,12
Autres impôts	94.799,90
Intérêts bancaires payés	813,42
"Equalisation"	34,50
Autres charges	25.099,67
Total des charges	2.305.248,42

Pertes nettes des investissements	-2.022.353,10
-----------------------------------	---------------

#### Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	8.166.694,05
- sur changes à terme	-410.828,81
- sur devises	1.543,74
Résultat réalisé	5.735.055,88

#### Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-10.517.288,94
- sur changes à terme	-200.358,61
Résultat des opérations	-4.982.591,67

Emissions	14.373.263,82
-----------	---------------

Rachats	-173.198.803,69
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	-163.808.131,54
-------------------------------------	-----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	311.716.175,72
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	147.908.044,18
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - Alternative Strategies

### Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
	EUR	315.043.608,44	311.716.175,72	147.908.044,18

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023
A	EUR	95,77	94,34	92,43
B	EUR	98,66	97,25	95,35
B USD HEDGED	USD	105,64	105,57	105,88
BI	EUR	1.008,64	998,17	1.001,68

(\*) Valeur nette d'inventaire utilisée pour le rachat final.

\* 24/02/2023

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	552.294,205	41.226,203	-311.903,305	281.617,103
B	2.538.674,672	106.667,899	-1.472.066,769	1.173.275,802
B USD HEDGED	105.203,132	1.749,676	-6.850,382	100.102,426
BI	1.383,289	-	-1.383,289	-

## BL FUND SELECTION - Alternative Strategies

### Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 30 septembre 2023

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
<b>Portefeuille-titres</b>					
<b>Autres valeurs mobilières</b>					
<b>Fonds d'investissement fermés</b>					
EUR	49	H2O Allegro Side Pocket IC Dist	1.136.013,84	609.724,35	0,41
<b>Total fonds d'investissement fermés</b>			<b>1.136.013,84</b>	<b>609.724,35</b>	<b>0,41</b>
<b>Fonds d'investissement ouverts</b>					
<b>Fonds d'investissement (OPCVM)</b>					
EUR	8.350	Assenagon Alpha Volatility Units I Dist	9.434.201,53	9.444.434,50	6,39
EUR	5.650	Cigogne Ucits M&A Arbitrage C2 EUR Cap	6.559.291,06	6.731.240,50	4,55
EUR	44.000	Coremont InvFd Lanseeram Eur Eq Focus L/S I Cap	4.471.028,51	4.463.615,20	3,02
EUR	47.500	CORUM Butler Cred Strat ICAV Opp Fd A Cap	4.769.735,25	5.582.276,00	3,77
EUR	36.500	DNB Fd TMT Long/Short Equities Intl A Cap	4.344.655,32	4.521.039,65	3,06
EUR	330	Exane Fds 1 Overdrive A EUR Cap	5.179.568,86	5.196.519,90	3,51
EUR	650.000	Franklin K2 ActusRay Europn Alpha UCITS Fd EB Cap	6.527.980,95	6.935.500,00	4,69
EUR	410.000	Franklin Templeton Alt Fds K2 Electron Global EB PF H2 Cap	4.098.481,48	5.935.324,00	4,01
EUR	80.000	Franklin Templeton Alt Fds K2 Electron Global EO PF H2 Cap	796.000,00	1.099.952,00	0,74
EUR	44.500	Lazard GI Inv Fds Plc Rathmore Alternative SEUR Hgd Cap	5.331.155,42	5.232.091,95	3,54
EUR	185.000	Liontrust Global Fds Plc GF European Strategic Eq A4 EUR Cap	2.325.393,02	3.740.237,50	2,53
EUR	52.000	Lumyna Fds Bluecove Alt Cre D Cap	5.370.560,00	5.278.000,00	3,57
EUR	47.500	Lumyna Fds Bofa MLCX Com AI UCITS Fd B5 EUR Cap	7.108.997,65	8.904.350,00	6,02
EUR	50.500	Lumyna MW UCITS SICAV Systematic Alpha Fd B Cap	5.426.942,32	5.996.526,55	4,05
EUR	67.000	Lumyna MW UCITS SICAV TOPS UCITS Fd X2 Dist	6.753.262,50	6.821.270,00	4,61
EUR	38.500	Lyxor Inv Str Plc Epsilon Global Trend Fd Intl Cap	5.063.842,33	5.922.805,35	4,00
EUR	45.000	Lyxor Newcits IRL II Plc Chenavari Cred Fd SSI Cap	4.455.049,50	4.799.214,00	3,25
EUR	54.000	Lyxor Newcits IRL III Amundi Bridgewtr All Wthr Sus Fd F Cap	5.400.000,00	4.238.384,40	2,87
EUR	65.000	Man Funds VI Plc GLG Alpha Select Alternative IN H Cap	6.951.750,00	8.065.850,00	5,45
EUR	44.500	MontLake UCITS Platform ICAV Advent Global Partners Fd I Cap	5.277.727,97	5.213.940,40	3,53
EUR	35.499,8559	MontLake UCITS Platform ICAV Chelodina Fd Instl Dist	3.759.258,48	3.803.440,36	2,57
EUR	40.500	MontLake UCITS Platform ICAV Crabel Gemini Fd A Foun Poo Cap	4.339.565,38	4.401.819,45	2,98
EUR	42.000	PGIM Fds PLC Wadhvani Keynes Syst Absolute Return I EUR Cap	4.803.750,00	4.521.048,00	3,06
EUR	42.000	Protea UCITS II SICAV ECO Advisors ESG Absolute Ret F Cap	4.355.156,84	4.471.320,00	3,02
EUR	36.500	Tungsten TRYCON AI GI Mkts C Dist	4.500.085,00	4.531.475,00	3,06
<b>Total fonds d'investissement (OPCVM)</b>			<b>127.403.439,37</b>	<b>135.851.674,71</b>	<b>91,85</b>
Total portefeuille-titres			128.539.453,21	136.461.399,06	92,26
Avoirs bancaires				12.129.113,91	8,20
Autres actifs/(passifs) nets				-682.468,79	-0,46
<b>Total</b>				<b>147.908.044,18</b>	<b>100,00</b>

\* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - Alternative Strategies

### Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 30 septembre 2023

---

#### Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	92,26 %
Total	<u>92,26 %</u>

#### Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)  
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	54,30 %
Irlande	37,55 %
France	0,41 %
Total	<u>92,26 %</u>

## BL FUND SELECTION - Smart Evolution

### Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er octobre 2022 au 13 juillet 2023

#### Revenus

Intérêts sur obligations et autres titres, nets	84.763,73
Intérêts bancaires	212.570,65
Autres commissions reçues	598,13
Total des revenus	297.932,51

#### Charges

Commission de gestion	787.360,23
Commission de dépositaire	56.059,96
Frais bancaires et autres commissions	4.674,39
Frais sur transactions	93.861,86
Frais d'administration centrale	68.287,64
Frais professionnels	6.675,75
Autres frais d'administration	40.757,82
Taxe d'abonnement	17.376,09
Autres impôts	599,13
Intérêts bancaires payés	50,69
"Equalisation"	5.796,71
Autres charges	38.812,47
Total des charges	1.120.312,74

Pertes nettes des investissements	-822.380,23
-----------------------------------	-------------

#### Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	6.675.758,40
- sur futures	-4.992.117,80
- sur changes à terme	5.207,84
- sur devises	132.181,55
Résultat réalisé	998.649,76

#### Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.098.614,54
- sur futures	-1.537.434,29
Résultat des opérations	559.830,01

Emissions	314.148.237,39
-----------	----------------

Rachats	-392.073.618,61
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	-77.365.551,21
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de la période	77.365.551,21
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de la période	0,00
---	------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

## BL FUND SELECTION - Smart Evolution

### Statistiques (en EUR)

au 30 septembre 2023

Total de l'actif net	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023	
	EUR	46.436.895,77	77.365.551,21	-	

VNI par classe d'action	Devise	30.09.2021	30.09.2022	30.09.2023	
B	EUR	107,05	105,28	104,78	* 13/07/2023
BM	EUR	107,50	106,19	106,02	* 13/07/2023

(\*) Dernière valeur nette d'inventaire avant fusion.

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation en fin de la période	
B	227.704,603	2.879.938,116	-3.107.642,719	-	
BM	502.809,853	127.124,812	-629.934,665	-	

## BL FUND SELECTION

### Notes aux états financiers

au 30 septembre 2023

#### Note 1 - Informations générales

BL FUND SELECTION (la "SICAV") est une Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments multiples de droit luxembourgeois, soumise aux dispositions de la Partie I de la loi, telle que modifiée, du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif (la "Loi de 2010").

La Valeur Nette d'Inventaire ainsi que le prix de souscription, de rachat et de conversion de chaque classe d'actions sont disponibles chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg auprès du siège social de la SICAV.

La SICAV publie chaque année un rapport annuel au 30 septembre révisé par son réviseur d'entreprises agréé et un rapport semestriel non révisé au 31 mars. Ces rapports financiers contiennent entre autres la situation patrimoniale de la SICAV et le nombre d'actions en circulation à leurs dates respectives. Ils contiennent également des états financiers distincts établis pour chaque compartiment. La devise de globalisation de la SICAV est l'euro.

Les documents suivants sont tenus à disposition du public au siège social de la SICAV et au siège social de la Société de Gestion :

- le Prospectus de la SICAV, comprenant les statuts et les fiches signalétiques,
- les Informations Clés de la SICAV,
- les rapports financiers de la SICAV.

Par ailleurs, les actionnaires de la SICAV peuvent, sur demande, obtenir au siège social de la Société de Gestion (email : [info@bli.lu](mailto:info@bli.lu)) des informations sur le détail du portefeuille des compartiments de la SICAV.

La procédure de traitement des réclamations telle que prévue par le règlement CSSF relatif à la résolution extrajudiciaire des réclamations est disponible sur simple demande au siège social de la SICAV.

#### Note 2 - Principales méthodes comptables

##### a) Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux Organismes de Placement Collectif et aux principales méthodes comptables généralement admis au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés selon le principe de la continuité d'exploitation.

##### b) Evaluation des actifs

- 1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance et non encore touchés est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être encaissée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un tel montant que la SICAV estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- 2) La valeur de toutes valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés qui sont cotés sur une bourse ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public, est déterminée suivant leur dernier cours disponible.



## BL FUND SELECTION

### Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

- 3) Dans les cas où des investissements de la SICAV sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière, est reconnu et ouvert au public et négociés par des teneurs de marché en dehors du marché boursier sur lequel les investissements sont cotés ou du marché sur lequel ils sont négociés, le Conseil d'Administration pourra déterminer le marché principal pour les investissements en question qui seront dès lors évalués au dernier cours disponible sur ce marché.
- 4) Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas cotés sur une bourse officielle ou négociés sur tout autre marché réglementé, qui fonctionne de manière régulière et est reconnu et ouvert au public, sont évalués en conformité avec la pratique de marché.
- 5) Les liquidités et instruments du marché monétaire peuvent être évalués à leur valeur nominale majorée d'un taux d'intérêt, ou sur la base du coût amorti. Tous les autres actifs peuvent, dès lors que cette méthode est praticable, être valorisés sur cette même base.
- 6) La valeur des titres représentatifs de tout Organisme de Placement Collectif ouvert est déterminée suivant la dernière valeur nette d'inventaire officielle par part ou suivant la dernière valeur nette d'inventaire estimative si cette dernière est plus récente que la valeur nette d'inventaire officielle, à condition que la SICAV ait l'assurance que la méthode d'évaluation utilisée pour cette estimation est cohérente avec celle utilisée pour le calcul de la valeur nette d'inventaire officielle.
- 7) Dans la mesure où :
  - les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés en portefeuille au Jour d'Evaluation ne sont cotés ou négociés ni à une bourse, ni sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public ou,
  - pour des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés cotés et négociés en bourse ou à un tel autre marché, le prix déterminé suivant l'alinéa 2) n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration, représentatif de la valeur réelle de ces valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou instruments financiers dérivés ou,
  - pour des instruments financiers dérivés traités de gré à gré et/ou de titres d'Organismes de Placement Collectif, le prix déterminé suivant les alinéas 4) et 6) n'est pas, de l'avis du Conseil d'Administration, représentatif de la valeur réelle de ces instruments financiers dérivés ou titres d'Organismes de Placement Collectif,

le Conseil d'Administration de la SICAV en estime la valeur probable de réalisation avec prudence et bonne foi.

#### c) Coût d'acquisition des titres en portefeuille

Le coût d'acquisition des titres de chaque compartiment libellés en devises autres que la devise du compartiment est converti dans cette devise au cours de change en vigueur au jour de l'achat.

#### d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

#### e) Revenus sur portefeuille-titres

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement ("ex-date"), nets de retenue à la source éventuelle.

Les revenus d'intérêts courus et échus sont enregistrés, nets de retenue à la source éventuelle.

## BL FUND SELECTION

### Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

#### f) Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours du marché de change à terme pour la période restante à partir de la date d'évaluation jusqu'à l'échéance des contrats. Les plus- ou moins-values nettes non réalisées sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

#### g) Evaluation des contrats de futures

Les contrats de futures ouverts sont évalués à leur dernier cours de règlement ("*settlement price*") ou cours de clôture aux bourses de valeurs ou marchés règlementés. Les plus- ou moins-values nettes non réalisées des contrats ouverts sont présentées dans l'état du patrimoine. Les plus- ou moins-values nettes réalisées et la variation nette des plus- ou moins-values non réalisées sont présentées dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

#### h) Frais d'établissement

Les frais d'établissement ont été amortis linéairement sur une période de cinq ans.

Si le lancement d'un compartiment intervient après la date de lancement de la SICAV, les frais d'établissement en relation avec le lancement du nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur un maximum de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

#### i) Conversion des devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

A la date des états financiers, les cours de change sont les suivants :

1	EUR	=	5,2997416	BRL	Real brésilien
			0,8675242	GBP	Livre anglaise
			158,0143525	JPY	Yen japonais
			11,2677019	NOK	Couronne norvégienne
			1,0589000	USD	Dollar américain

#### j) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés de la SICAV sont établis en EUR et sont égaux à la somme des postes correspondants dans les états financiers de chaque compartiment.

#### k) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais supportés par la SICAV inclus dans les prix d'achat et de vente des transactions ainsi que des frais en relation avec les transactions sur instruments financiers et dérivés.

## BL FUND SELECTION

### Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

#### l) Autres créances / Autres dettes

Les rubriques "Autres créances" / "Autres dettes" figurant dans l'état du patrimoine comprennent le compte de marge sur les contrats de futures reflétant les variations de marge quotidiennes.

#### Note 3 - Commission de gestion

La SICAV a nommé BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS en tant que Société de Gestion. Ses fonctions incluent la gestion des actifs, l'administration et la commercialisation de la SICAV. BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS est soumise aux dispositions du chapitre 15 de la Loi de 2010.

Pour la gestion de chacun des compartiments, BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS perçoit les commissions suivantes en pourcentage par an des actifs nets des compartiments :

Compartiments	Classe d'actions A	Classe d'actions B	Classe d'actions B USD Hedged	Classe d'actions BI	Classe d'actions BM	Classe JSR B	Classe JSR I	Classe JSR M
BL FUND SELECTION - Equities SRI	au maximum 1,25 % p.a.	au maximum 1,25 % p.a.	N/A	au maximum 0,60 % p.a.	N/A	N/A	N/A	N/A
BL FUND SELECTION - 50-100 SRI	au maximum 1,25 % p.a.	au maximum 1,25 % p.a.	N/A	au maximum 0,60 % p.a.	N/A	au maximum 1,25 % p.a.	au maximum 0,60 % p.a.	au maximum 0,85 % p.a.
BL FUND SELECTION - 0-50	au maximum 0,60 % p.a.	au maximum 0,60 % p.a.	N/A	au maximum 0,30 % p.a.	N/A	N/A	N/A	N/A
BL FUND SELECTION - Alternative Strategies	au maximum 0,70 % p.a.	au maximum 0,70 % p.a.	au maximum 0,70 % p.a.	au maximum 0,35 % p.a.	N/A	N/A	N/A	N/A
BL FUND SELECTION - Smart Evolution (fusionné le 13 juillet 2023)	au maximum 0,90 % p.a.	au maximum 0,90 % p.a.	N/A	N/A	au maximum 0,45 % p.a.	N/A	N/A	N/A

La commission de gestion est calculée sur la valeur moyenne des actifs nets de la classe concernée au cours du trimestre en question; elle est payable trimestriellement à terme échu.

La Société de Gestion ne peut percevoir de commission de gestion au titre des actifs en portefeuille gérés par la Société de Gestion ou une autre société à laquelle celle-ci est liée par une participation substantielle directe ou indirecte.

#### Note 4 - Rétrocession des commissions de gestion

Les rétrocessions des commissions de gestion reçues par la SICAV et liées à ses investissements dans des OPCVM ou autres OPC sont présentées dans la rubrique "Autres commissions reçues" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

#### Note 5 - Commission de performance

La Société de Gestion a droit à une commission de performance applicable au compartiment BL FUND SELECTION - 0-50, correspondant à 10 % de l'accroissement de la VNI multiplié par le nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice social en question. Cet accroissement (la "Performance") est défini comme étant la différence positive entre la VNI par action à la fin de l'exercice social concerné et la VNI par action de fin d'exercice historique la plus élevée (principe du High Watermark), exprimée en pourcentage. La commission de performance est calculée à chaque VNI.

## BL FUND SELECTION

### Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

Pour les classes d'actions calculant une commission de performance, celle-ci inclut le principe de cristallisation des rachats et des ajustements sur les souscriptions afin de limiter les biais dans le calcul des commissions de performance.

La commission de performance n'est due que dans l'hypothèse où la VNI par action à la fin de l'exercice social est supérieure à la VNI initiale (principe du High Watermark).

Aucune commission de performance ne sera due si la Performance est négative.

La commission de performance est payable annuellement dans le mois suivant la fin de l'exercice social concerné.

A la date des états financiers, une commission de performance est enregistrée pour le compartiment suivant :

Compartiment	Classe d'action	Montant de la commission de performance dans la devise du compartiment	Ratio commission de performance en % de la moyenne de l'actif net total
BL FUND SELECTION - 0-50	B	280,35	0,00%
	A	77,89	0,00%
		<u>358,24</u> EUR	

#### Note 6 - Frais d'administration centrale

La rubrique "Frais d'administration centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net est principalement composée des commissions d'agent administratif.

#### Note 7 - Commissions sur émission, rachat et conversion d'actions

Le prix d'émission est égal à la VNI par action majorée d'une commission d'émission. Le prix d'émission peut être majoré d'autres commissions ou charges, appliqués dans les pays de commercialisation respectifs. Lors de l'émission d'actions, les commissions suivantes sont applicables:

- BL FUND SELECTION - Equities SRI	jusqu'à 5,00 %
- BL FUND SELECTION - 50-100 SRI	jusqu'à 5,00 %
- BL FUND SELECTION - 0-50	jusqu'à 5,00 %
- BL FUND SELECTION - Alternative Strategies	jusqu'à 5,00 %
- BL FUND SELECTION - Smart Evolution (fusionné le 13 juillet 2023)	jusqu'à 5,00 %

Aucun droit de sortie et aucun droit de conversion ne sont appliqués.

#### Note 8 - Taxe d'abonnement

La SICAV est régie par les lois luxembourgeoises.

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur, la SICAV est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0,05 % payable par trimestre, et calculée sur base de l'actif net à la fin de chaque trimestre.

Conformément à l'article 175 a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, la partie des actifs nets investis en OPC déjà soumis à la taxe d'abonnement est exonérée de cette taxe.

## BL FUND SELECTION

### Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

Un taux réduit de 0,01 % est applicable aux actions des classes BI réservées à des investisseurs institutionnels.

#### Note 9 - Taxe annuelle belge

La réglementation belge impose aux Organismes de Placement Collectif autorisés à la commercialisation au public en Belgique, le paiement d'une taxe annuelle. Cette taxe s'élève à 0,0925 % sur le total au 31 décembre de l'année précédente des montants nets souscrits en Belgique, à partir de leur inscription auprès de l'Autorité des Services et Marchés Financiers.

La SICAV paie la taxe au plus tard le 31 mars de chaque année.

Cette taxe est enregistrée sous la rubrique "Autres impôts" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

#### Note 10 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

Les changements dans la composition du portefeuille-titres pendant la période couverte par les présents états financiers sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la SICAV et auprès du dépositaire et de l'Agent payeur principal.

#### Note 11 - Facteur d'égalisation ("equalisation factor")

Les fonds dans lesquels la SICAV investit appliquent couramment un "Facteur d'égalisation" au terme duquel la SICAV peut être contrainte de payer un montant supérieur à la valeur de l'actif net, représentant sa part de la commission de performance provisionnée dans la valeur de l'actif net. Le "Facteur d'égalisation" garantit que la commission de performance est seulement perçue sur les actions dont la valeur s'est appréciée et que tous les actionnaires sont susceptibles d'être redevables du même montant par action.

Un "Facteur d'égalisation" négatif est dénommé "*Depreciation deposit*".

#### Note 12 - Contrats de change à terme

Au 30 septembre 2023, les compartiments ci-dessous de la SICAV sont engagés auprès de BANQUE DE LUXEMBOURG, LUXEMBOURG dans les contrats de change à terme suivants :

##### BL FUND SELECTION - 0-50

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
<b>Contrats de change à terme</b>					
EUR	18.005.446,65	USD	20.000.000,00	14.12.2023	-823.153,90
JPY	4.000.000.000,00	EUR	26.150.262,10	14.12.2023	-614.064,58
					<u>-1.437.218,48</u>

## BL FUND SELECTION

### Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

#### BL FUND SELECTION - Alternative Strategies

Devise	Achats	Devise	Ventes	Echéance	Résultat non réalisé (en EUR)
<b>Contrats de change à terme liés aux actions de classe B USD HEDGED</b>					
EUR	27.193,00	USD	30.000,00	10.10.2023	-1.130,61
EUR	28.046,11	USD	30.000,00	10.10.2023	-277,26
EUR	131.255,67	USD	143.241,02	10.10.2023	-3.980,69
EUR	27.202,89	USD	30.000,00	10.10.2023	-1.120,72
EUR	27.065,41	USD	30.000,00	10.10.2023	-1.258,24
EUR	73.345,57	USD	77.504,85	10.10.2023	172,54
EUR	27.197,93	USD	30.000,00	10.10.2023	-1.125,68
USD	30.000,00	EUR	26.629,53	10.10.2023	1.694,24
USD	30.000,00	EUR	27.505,83	10.10.2023	817,69
USD	10.936.488,71	EUR	10.012.468,07	10.10.2023	312.864,80
					<u>306.656,07</u>

En vertu des dispositions de l'European Market Infrastructure Regulation "EMIR" visant à atténuer le risque de contrepartie pour les contreparties financières contractant des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré (p. ex. des contrats de change à terme et des opérations de swap de change), les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré contractés par la SICAV auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG sont soumis à des variations de marge quotidiennes. En fonction de la valorisation des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré, les variations de marge sont soit versées, soit perçues par la SICAV. Les variations de marge sont versées ou perçues au comptant dans la devise de référence du compartiment et sont soumises à un seuil minimum et à un montant minimum de transfert.

Si le résultat non réalisé pour la SICAV sur les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré conclus par la SICAV auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG est positif, le compartiment percevra les variations de marge, soumises à l'application d'un seuil minimum et d'un montant minimum de transfert. Les variations de marge perçues par le compartiment sont présentées sous la rubrique "Avoirs bancaires" dans l'état du patrimoine. Parallèlement, lorsque les variations de marge perçues sont remboursables, les variations de marge perçues de et remboursables à la BANQUE DE LUXEMBOURG sont présentées sous la rubrique "Garantie en espèces reçue à rembourser".

Si le résultat non réalisé pour la SICAV sur les instruments financiers dérivés négociés de gré à gré conclus par la SICAV auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG est négatif, le compartiment versera les variations de marge, soumises à l'application d'un seuil minimum et d'un montant minimum de transfert. Les variations de marge payées par le compartiment sont présentées sous la rubrique "Avoirs bancaires" dans l'état du patrimoine. Parallèlement, lorsque les variations de marge payées sont remboursables, les variations de marge payées à et devant être perçues de la BANQUE DE LUXEMBOURG sont présentées sous le poste "A recevoir sur garantie en espèces payée".

#### Note 13 - Contrats de futures

Au 30 septembre 2023, les compartiments ci-dessous de la SICAV sont engagés dans les contrats de futures suivants :

#### BL FUND SELECTION - Equities SRI

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	62	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 12/23 EUX	EUR	-2.588.289,20	45.463,90
					<u>45.463,90</u>

## BL FUND SELECTION

### Notes aux états financiers (suite)

au 30 septembre 2023

#### BL FUND SELECTION - 0-50

	Quantité	Dénomination	Devise	Exposition (en EUR)	Résultat non réalisé (en EUR)
Vente	1.500	Euro Stoxx 50 EUR (Price) Index FUT 12/23 EUX	EUR	-62.619.900,00	1.224.865,94
Vente	170	S&P 500 Index FUT 12/23 CME	USD	-34.421.026,54	1.489.045,24
					<u>2.713.911,18</u>

#### Note 14 - Evènements significatifs durant la période de référence des états financiers

La guerre en Ukraine et les sanctions connexes visant la Fédération de Russie ont eu et continuent d'avoir un impact sur les économies européennes et mondiales. La SICAV n'a pas d'exposition directe significative en Ukraine, Russie ou Biélorussie. Toutefois, l'impact sur la conjoncture économique générale pourrait engendrer une révision de certaines hypothèses et estimations, y compris des ajustements significatifs de la valeur de certains actifs en portefeuille au cours du prochain exercice social. Le Conseil d'Administration de la SICAV et la Société de Gestion continuent de surveiller l'évolution des marchés et, en consultation et coordination avec les principaux prestataires de service de la SICAV, d'évaluer leurs incidences sur les actifs nets de la SICAV, ses activités et son organisation. Les activités de la SICAV ont été assurées à tout moment.

Par résolutions datées du 20 février 2023, le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé les changements suivants, avec effet au 17 avril 2023 :

- Création des classes de parts dédiés JSR B, JSR M et JSR I au sein du compartiment BL FUND SELECTION - 50-100 SRI ;
- Modification de la dénomination des compartiments Equities et 50-100 par l'ajout du suffixe « SRI » :

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
BL FUND SELECTION - Equities	BL FUND SELECTION - Equities SRI
BL FUND SELECTION - 50-100	BL FUND SELECTION - 50-100 SRI

- Modification de la politique ESG des compartiments BL FUND SELECTION - Equities SRI et BL FUND SELECTION - 50-100 SRI afin d'obtenir la classification suivant l'article 8 SFDR.

Par résolutions datées du 27 mars 2023, le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de fusionner le compartiment BL FUND SELECTION - Smart Evolution dans le compartiment SELECTION F - SMART EVOLUTION du fonds commun de placement de droit luxembourgeois SELECTION F avec effet au 5 juin 2023, reporté au 13 juillet 2023.

Par résolutions datées du 28 septembre 2023, le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de créer une nouvelle classe d'actions Z (Capitalisation) : actions de capitalisation libellées dans la devise de référence du compartiment qui, en principe, ne confèrent pas à leur détenteur le droit de toucher un dividende, mais dont la part lui revenant sur le montant à distribuer est capitalisée dans le compartiment dont ces actions de capitalisation relèvent et qui sont réservées à des populations d'investisseurs spécifiquement désignées par le Conseil d'Administration et la Société de Gestion.

La Commission de Gestion de ces actions de classe Z sera de max. 0% p.a. basée sur l'actif net moyen de la classe d'actions concernée, sans minimum de souscription. Le prix de lancement est de EUR 100.

#### Note 15 - Evènements significatifs subséquents

Il n'y a pas d'évènements significatifs subséquents.

## **BL FUND SELECTION**

### **Informations supplémentaires (non-auditées)**

au 30 septembre 2023

---

#### **1 - Gestion du risque global**

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le risque global de la SICAV, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("*Value at Risk*").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

#### **2 - Rémunération**

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments s'aligne sur celle en vigueur au sein de sa maison-mère, la Banque de Luxembourg. Cette politique respecte les dispositions réglementaires et les valeurs auxquelles s'identifie BLI - Banque de Luxembourg Investments sur le long terme.

BLI - Banque de Luxembourg Investments respecte un équilibre approprié entre les composantes fixes et variables de la rémunération totale de ses collaborateurs. La composante fixe représente une part suffisamment importante de la rémunération totale pour qu'une liberté complète puisse être exercée en matière de politique relative aux composantes variables de la rémunération, et notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. BLI - Banque de Luxembourg Investments se réserve le droit de revenir sur toute attribution de rémunération variable s'il s'avère que celle-ci a été accordée dans des conditions de mauvaise conduite. Dans de tels cas, BLI - Banque de Luxembourg Investments pourra exiger du collaborateur le remboursement de tout ou partie du montant alloué, jusqu'à trois années après son versement.

L'évolution de la rémunération des collaborateurs est liée à l'expérience accumulée et à la prise de nouvelles responsabilités, mais également à une appréciation annuelle de chaque collaborateur par la hiérarchie. Celle-ci s'appuie sur des critères qualitatifs plutôt que sur des critères quantitatifs. Lorsque critères quantitatifs il y a, ils s'expriment et s'apprécient davantage par rapport à l'atteinte d'objectifs de groupe. En aucun cas le montant de la gratification n'est corrélé avec les performances financières qu'aurait pu générer un collaborateur.

Conformément à l'article 5 du règlement européen n°2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, la politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments prend en compte les risques en matière de durabilité.

De manière concrète, BLI - Banque de Luxembourg Investments considère que la transition vers une économie équilibrée et durable fait partie intégrante de ses objectifs et que chacun a un rôle actif à y jouer. Les facteurs de durabilité étant intégrés dans les critères d'appréciation qualitative de la rémunération au même titre que les autres critères pertinents, chaque collaborateur participe activement à l'atteinte des objectifs de BLI - Banque de Luxembourg Investments en matière de durabilité.

La politique de rémunération de BLI - Banque de Luxembourg Investments est revue chaque année et son implémentation fait l'objet d'une évaluation annuelle indépendante.

Au cours de l'exercice social 2022, une rémunération totale de EUR 9,532 millions a été payée à un nombre moyen de 64 employés, avec une composante variable pondérée à 30%. La rémunération totale payée aux 20 preneurs de risques matériels identifiés s'élevait à EUR 5,409 millions, avec une composante variable pondérée à 43%.



## **BL FUND SELECTION**

### **Informations supplémentaires (non-auditées) (suite)**

au 30 septembre 2023

---

Le détail de la politique de rémunération actualisée, y compris notamment une description de la manière dont les rémunérations et avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, la composition du comité de rémunération et l'intégration des facteurs de durabilité, est disponible sans frais sur simple demande des investisseurs sur [www.bli.lu](http://www.bli.lu).

### **3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")**

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

### **4 - Informations en matière de durabilité**

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concernant les informations relatives à la durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) tel que modifié, il est noté que pour les compartiments :

- BL FUND SELECTION - 0-50, référencé à l'article 6,
- BL FUND SELECTION - Alternative Strategies, référencé à l'article 6 :

Les investissements sous-jacents des compartiments ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

- pour tous les autres compartiments, référencés sous l'article 8 ou 9, l'annexe (non audité) du RTS est présentée dans les pages ci-après.

## ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : BL Fund Selection Equities SRI

Identifiant d'entité juridique : 5493000LN1G6DJGOVS13

# Caractéristiques environnementales et/ou sociales

## Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

**Oui**

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: \_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: \_\_\_%

**Non**

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 55,1%<sup>1</sup> d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

<sup>1</sup> Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



## **Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

En raison de l'approche ascendante (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales du portefeuille ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui a promu la durabilité à travers la sélection de fonds catégorisés eux-mêmes sous l'article 8 qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 de SFDR.

Dès lors, en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gestionnaire, le fonds a donc pu promouvoir des caractéristiques telles que :

- Respect des principes du pacte mondial des Nations Unies ;
- Respect des principes de bonne gouvernance ;
- Respect des droits de l'Homme ;
- Utilisation raisonnée des ressources naturelles ;
- Réduction des émissions.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 55,1% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

### ● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le produit n'a pas promu de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques. Le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente des fonds sous-jacents. Ainsi, l'équilibre de la discipline d'achat/vente a été décalé en faveur de fonds ayant un profil de durabilité favorable.

Le gestionnaire a suivi le niveau de durabilité de ses investissements au travers du pourcentage d'investissements effectués en actifs durables.

### ● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

n.a.

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

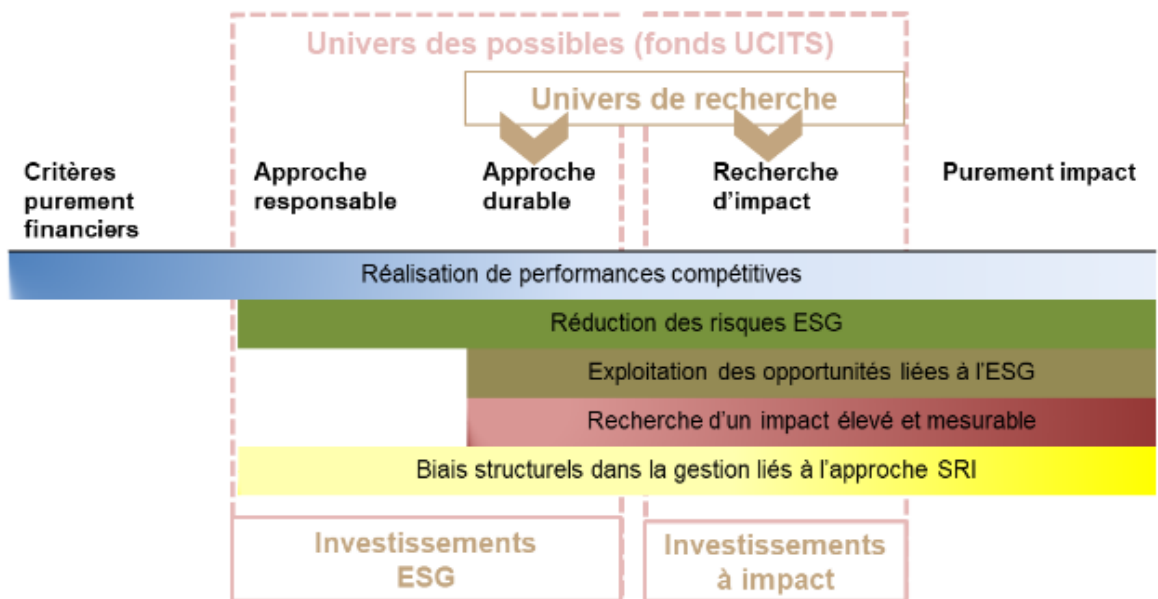
Au niveau des fonds sélectionnés, le gestionnaire s'est référé à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. Afin de

s'assurer du bien-fondé des démarches appliquées au sein des fonds, le gestionnaire a développé une méthodologie d'analyse fondamentale qui est appliquée systématiquement aux fonds de fonds.

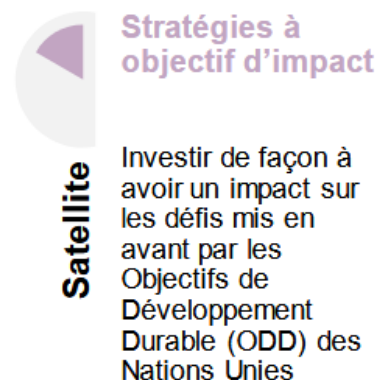
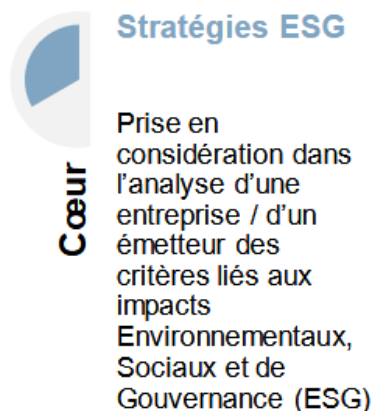
Le gestionnaire a appliqué une méthodologie qui a combiné une allocation d'actifs active et une sélection de fonds rigoureuse portant aussi bien sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des stratégies analysées que sur les aspects purement financiers.

L'objectif du gestionnaire était de générer une plus-value sur le capital à long terme en investissant dans des fonds dont la méthodologie SRI est pertinente et étayée tout en gardant un profil risque/rendement attractif. Plusieurs objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables ont été identifiés par le gestionnaire qui a visé des investissements favorisant la transition en termes d'écologie, de santé, de modes de vie, de démographie...

La sélection des fonds sous-jacents s'est opérée sur la base de critères financiers traditionnels mais également sur la base de critères ESG/d'impact. Le fonds de fonds a couvert un univers d'investissement très large et a différencié deux grandes familles de stratégies, comme l'illustre le schéma ci-dessous :



Le gestionnaire a abordé l'investissement durable et responsable avec une perspective globale. Ainsi, il a adopté une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique selon une approche cœur-satellite.



L'objectif de cette analyse était de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable était pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé.

Une notation ESG interne a été établie pour chaque fonds analysé et composant cette poche. Cette notation a pris notamment en compte différents critères tels que le process ESG ou ISR suivi par le gestionnaire du fonds ciblé, les objectifs d'impacts éventuels du fonds ciblé, la présence et/ou la qualité des rapports ESG/ISR en place pour le fonds ciblé et si le fonds ciblé possède un label reconnu en matière d'investissement durable ou responsable.

Le gestionnaire du compartiment a ensuite complété son analyse des fonds ciblés par l'analyse des gestionnaires desdits fonds. Pour ces gestionnaires, une appréciation de l'intégration de l'investissement durable et responsable au sein de l'entité a été effectuée par l'analyse des initiatives mises en œuvre par ledit gestionnaire en terme d'ISR.

Le gestionnaire du compartiment a analysé si le gestionnaire du fonds ciblé est signataire des UNPRI ou d'autres chartes d'investissement responsable, s'il a mis en place des politiques en matière d'ISR/ESG (politique RSE, politique ISR, politique d'engagement et de vote), si des ressources sont dédiés à l'ISR, ainsi que la proportion des encours du gestionnaire qui sont gérés en respect d'une politique ESG.

Le gestionnaire du compartiment a sélectionné les fonds dont la notation ESG interne était supérieure à un minimum défini. Il s'est assuré de plus que le gestionnaire des fonds sélectionnés affiche un niveau d'intégration de l'investissement durable et responsable suffisant, par la complétude d'un nombre minimum d'initiatives en termes d'ISR.

Cette notation et cette appréciation ont été revues sur base annuelle permettant de comparer le profil de durabilité de chaque fonds retenu et de prendre des décisions d'investissement informées.

Pour la construction de son portefeuille, le gestionnaire a respecté les critères suivants :

- Au moins 75% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille du fonds de fonds était investis en fonds qui respectaient chacun des trois critères suivants :
  - Classification sous l'article 8 SFDR qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 SFDR ;
  - Notation interne du fonds supérieure ou égale à 70/100 ;
  - Notation interne minimale de 2/4 au niveau de la société de gestion de portefeuille du fonds.
- Au moins 30% des actifs nets du fonds de fonds étaient investis en actifs durables.

Le gestionnaire a mis en place un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents.

Les investissements durables ont fait l'objet d'une sélection différente selon le type d'instruments dans lequel le gestionnaire investissait.

#### 1. Investissements en fonds

Pour les investissements en fonds, les investissements durables ont été sélectionnés sur la base des approches mises en œuvre par les gestionnaires des fonds sous-jacents. La définition d'un actif durable a ainsi pu varier en fonction des gestionnaires, suivant la nature de leurs activités, leurs choix méthodologiques ou les sources de données.

#### 2. Investissements en titres vifs

Pour les investissements en titres vifs, le gestionnaire a sélectionné les investissements durables par leur statut d'obligation à impact ou, dans le cas où l'émetteur du titre est une entreprise sur base d'une double matérialité :

- L'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise ;
- L'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services ont pu avoir sur ses parties prenantes.

En complément, le gestionnaire a exclu de l'univers des investissements en titres vifs durables les entreprises qui génèrent une proportion de leurs revenus supérieure à un minimum défini en lien avec les activités suivantes : chaîne de production des hydrocarbures ; charbon ; armement ; jeux de fortune ; alcool ; tabac ; mines aurifères.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres.

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Pour les investissements dans des fonds d'investissement cibles, le gestionnaire s'est référé à la définition de « Do No Significant Harm » (DNSH) appliquée au sein des fonds d'investissement cibles, telle que décrite dans le document relatif à la Méthodologie Actifs Durables de BLI, qui précise qu'au niveau des fonds sélectionnés dans le contexte de la multigestion, BLI se réfère à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. Afin de s'assurer du bien-fondé des démarches mises en œuvre au sein des fonds sélectionnés, BLI a développé une méthodologie d'analyse fondamentale qui est appliquée systématiquement.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une analyse des gestionnaires des fonds sous-jacents en analysant les politiques et modèles mis en œuvre par ces gestionnaires en termes de suivi des principales incidences négatives (PINs) et de respect des principes de bonne gouvernance. Grâce à cette analyse, le gestionnaire s'est assuré que les fonds ciblés sont en mesure d'identifier des préjudices importants éventuels d'un investissement durable sur les autres investissements dudit fonds.

— ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire s'est assuré que les fonds sous-jacents ont une politique d'exclusion couvrant les entreprises ne se conformant pas aux normes internationales en matière de droits de l'Homme ou des conditions de travail.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : [www.banquedeluxembourginvestments.com](http://www.banquedeluxembourginvestments.com) et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft	Technologie de l'information	1,6%	Etats Unis
TSMC	Technologie de l'information	1,4%	Taiwan
Alphabet	Services de Communication	1,2%	Etats Unis
Schneider Electric	Industrie	0,9%	France
Samsung Electronics	Technologie de l'information	0,8%	Corée du Sud
Novo Nordisk	Santé	0,8%	Danemark
Hdfc Bank	Finance	0,7%	Inde
Thermo Fisher Scientific	Santé	0,7%	Etats Unis
Relx	Industrie	0,7%	Royaume Uni
Adobe	Technologie de l'information	0,7%	Etats Unis
Air Liquide	Matériaux	0,7%	France
Unilever	Consommation de base	0,6%	Royaume Uni
Ansys	Technologie de l'information	0,6%	Etats Unis
Aia Group	Finance	0,6%	Hong Kong
LKQ Corp	Consommation discrétionnaire	0,6%	Etats Unis

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier en analysant les positions individuelles des fonds ciblés (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).





## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

55,1% des actifs nets du produit financier.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrie	20,8%
Technologie d'information	17,6%
Santé	12,0%
Matériaux	10,2%
Finance	8,8%
Consommation discrétionnaire	8,6%
Consommation de base	6,1%
Services de communication	2,3%
Services publics	1,9%
Immobilier	1,5%
Énergie	0,3%
Obligations	1,1%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

- Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup>?**

*Oui*

*Dans le gaz fossile*

*Dans l'énergie nucléaire*



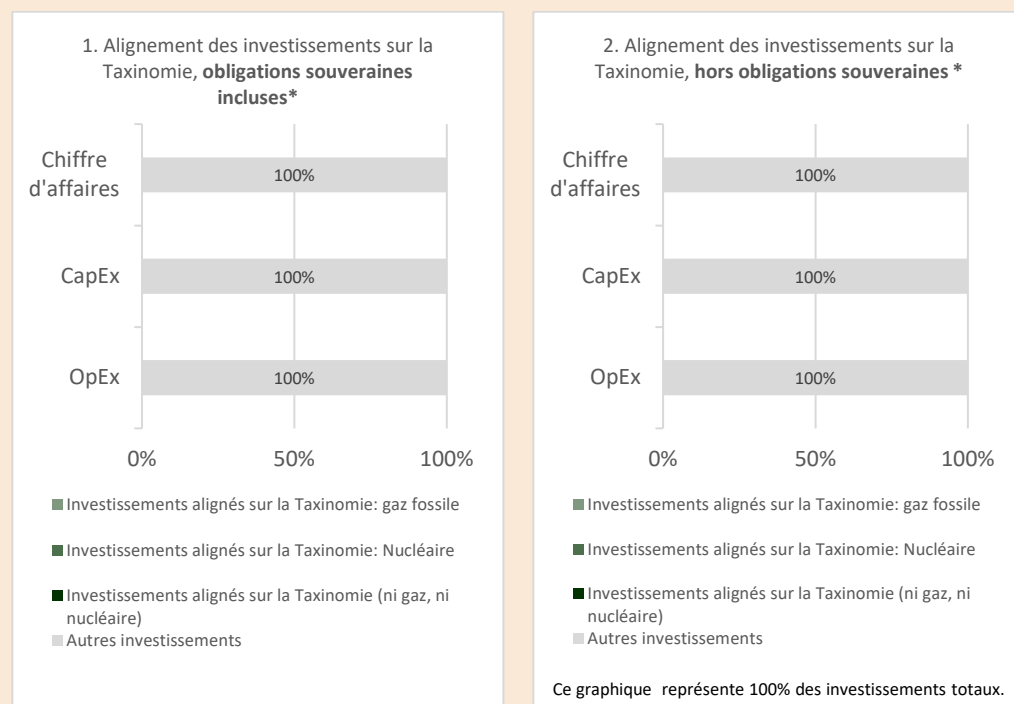
*Non*

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.




\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

n.a.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

17,1% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



### **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

5% des actifs nets du produit financier.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier.

En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



### **Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des produits financiers sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives du profil ESG des fonds cibles ainsi que de leurs sociétés de gestion;
- d'adopter une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique dans le but de diversifier les investissements durables et responsables ;
- de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable est pris en compte dans le processus de gestion des fonds analysés ;
- d'effectuer un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents ;
- de suivre des objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables via des thèmes abordés par les fonds sous-jacents tels que l'amélioration des pratiques d'investissement ou la transition écologique, des modes de vie, de santé ou démographique.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***  
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***  
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***  
n.a.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***  
n.a.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : BL Fund Selection - 50-100 SRI

Identifiant d'entité juridique : 549300XSMGBAHBX5FD72

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?	
<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <b>Oui</b>	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <b>Non</b>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ____% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ____%	<input checked="" type="checkbox"/> Il <b>promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 43,0% <sup>1</sup> d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul> <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

<sup>1</sup> Toutes les données chiffrées dans le présent document sont arrêtées à la date de clôture de l'exercice du produit financier concerné.



## **Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

En raison de l'approche ascendante (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, le fonds promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et/ou sociales, sans viser de caractéristiques particulières. Les caractéristiques environnementales et/ou sociales du portefeuille ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui a promu la durabilité à travers la sélection de fonds catégorisés eux-mêmes sous l'article 8 qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 de SFDR.

Dès lors, en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gestionnaire, le fonds a donc pu promouvoir des caractéristiques telles que :

- Respect des principes du pacte mondial des Nations Unies ;
- Respect des principes de bonne gouvernance ;
- Respect des droits de l'Homme ;
- Utilisation raisonnée des ressources naturelles ;
- Réduction des émissions.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 43,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

### ● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Le produit n'a pas promu de caractéristiques environnementales ou sociales spécifiques. Le gestionnaire a intégré les facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente des fonds sous-jacents. Ainsi, l'équilibre de la discipline d'achat/vente a été décalé en faveur de fonds ayant un profil de durabilité favorable.

Le gestionnaire a suivi le niveau de durabilité de ses investissements au travers du pourcentage d'investissements effectués en actifs durables.

### ● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

n.a.

### ● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les***

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

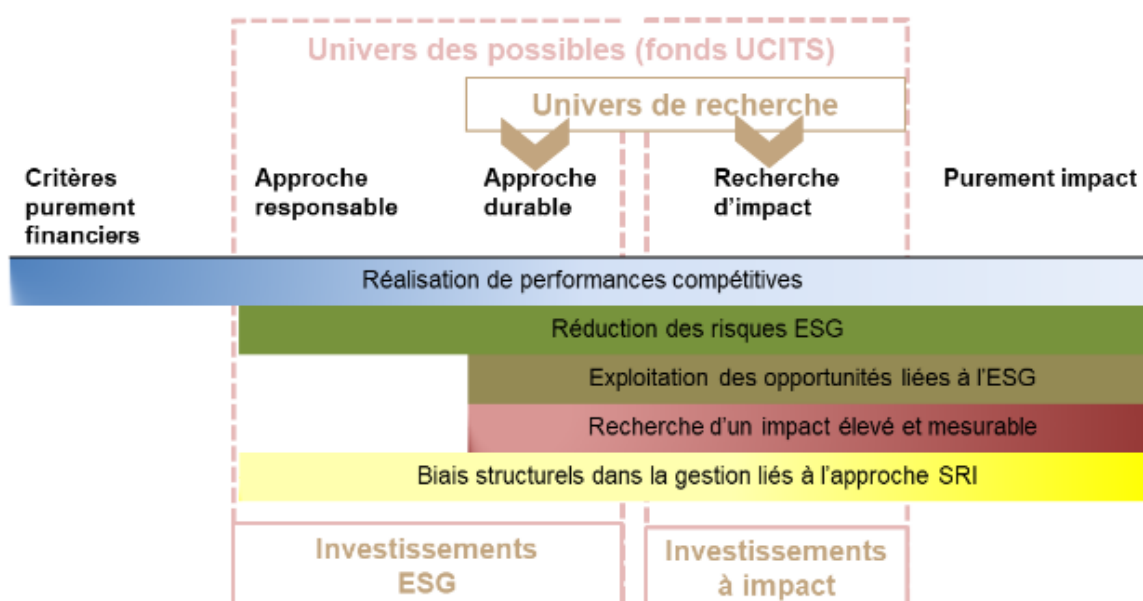
### ***investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Au niveau des fonds sélectionnés, le gestionnaire s'est référé à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. Afin de s'assurer du bien-fondé des démarches appliquées au sein des fonds, le gestionnaire a développé une méthodologie d'analyse fondamentale qui est appliquée systématiquement aux fonds de fonds.

Le gestionnaire a appliqué une méthodologie qui a combiné une allocation d'actifs active et une sélection de fonds rigoureuse portant aussi bien sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance des stratégies analysées que sur les aspects purement financiers.

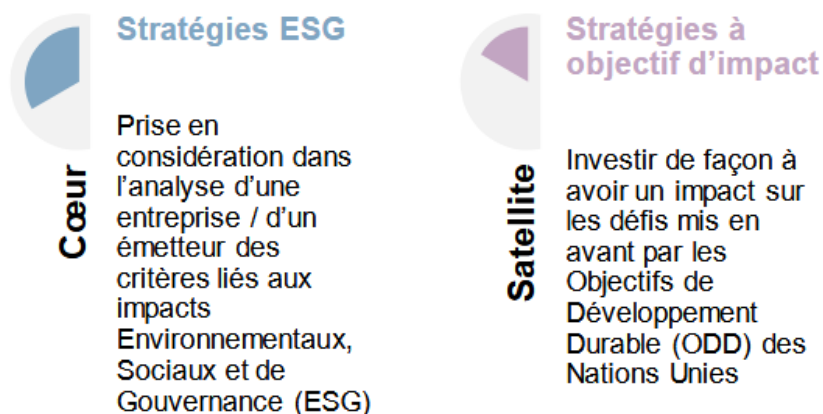
L'objectif du gestionnaire était de générer une plus-value sur le capital à long terme en investissant dans des fonds dont la méthodologie SRI est pertinente et étayée tout en gardant un profil risque/rendement attractif. Plusieurs objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables ont été identifiés par le gestionnaire qui a visé des investissements favorisant la transition en termes d'écologie, de santé, de modes de vie, de démographie...

La sélection des fonds sous-jacents s'est opérée sur la base de critères financiers traditionnels mais également sur la base de critères ESG/d'impact. Le fonds de fonds a couvert un univers d'investissement très large et a différencié deux grandes familles de stratégies, comme l'illustre le schéma ci-dessous :





Le gestionnaire a abordé l'investissement durable et responsable avec une perspective globale. Ainsi, il a adopté une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique selon une approche cœur-satellite.



L'objectif de cette analyse était de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable était pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé.

Une notation ESG interne a été établie pour chaque fonds analysé et composant cette poche. Cette notation a pris notamment en compte différents critères tels que le process ESG ou ISR suivi par le gestionnaire du fonds ciblé, les objectifs d'impacts éventuels du fonds ciblé, la présence et/ou la qualité des rapports ESG/ISR en place pour le fonds ciblé et si le fonds ciblé possède un label reconnu en matière d'investissement durable ou responsable.

Le gestionnaire du compartiment a ensuite complété son analyse des fonds ciblés par l'analyse des gestionnaires desdits fonds. Pour ces gestionnaires, une appréciation de l'intégration de l'investissement durable et responsable au sein de l'entité a été effectuée par l'analyse des initiatives mises en œuvre par ledit gestionnaire en terme d'ISR.

Le gestionnaire du compartiment a analysé si le gestionnaire du fonds ciblé est signataire des UNPRI ou d'autres chartes d'investissement responsable, s'il a mis en place des politiques en matière d'ISR/ESG (politique RSE, politique ISR, politique d'engagement et de vote), si des ressources sont dédiés à l'ISR, ainsi que la proportion des encours du gestionnaire qui sont gérés en respect d'une politique ESG.

Le gestionnaire du compartiment a sélectionné les fonds dont la notation ESG interne était supérieure à un minimum défini. Il s'est

assuré de plus que le gestionnaire des fonds sélectionnés affiche un niveau d'intégration de l'investissement durable et responsable suffisant, par la complétude d'un nombre minimum d'initiatives en termes d'ISR.

Cette notation et cette appréciation ont été revues sur base annuelle permettant de comparer le profil de durabilité de chaque fonds retenu et de prendre des décisions d'investissement informées.

Pour la construction de son portefeuille, le gestionnaire a respecté les critères suivants :

- Au moins 75% de l'actif investi (hors cash et dérivés) du portefeuille du fonds de fonds était investis en fonds qui respectaient chacun des trois critères suivants :
  - Classification sous l'article 8 SFDR qui ciblent des investissements durables ou sous l'article 9 SFDR ;
  - Notation interne du fonds supérieure ou égale à 70/100 ;
  - Notation interne minimale de 2/4 au niveau de la société de gestion de portefeuille du fonds.
- Au moins 30% des actifs nets du fonds de fonds étaient investis en actifs durables.

Le gestionnaire a mis en place un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents.

Les investissements durables ont fait l'objet d'une sélection différente selon le type d'instruments dans lequel le gestionnaire investissait.

#### 1. Investissements en fonds

Pour les investissements en fonds, les investissements durables ont été sélectionnés sur la base des approches mises en œuvre par les gestionnaires des fonds sous-jacents. La définition d'un actif durable a ainsi pu varier en fonction des gestionnaires, suivant la nature de leurs activités, leurs choix méthodologiques ou les sources de données.

#### 2. Investissements en titres vifs

Pour les investissements en titres vifs, le gestionnaire a sélectionné les investissements durables par leur statut d'obligation à impact ou, dans le cas où l'émetteur du titre est une entreprise sur base d'une double matérialité :

- L'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise ;

- L'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services ont pu avoir sur ses parties prenantes.

En complément, le gestionnaire a exclu de l'univers des investissements en titres vifs durables les entreprises qui génèrent une proportion de leurs revenus supérieure à un minimum défini en lien avec les activités suivantes : chaîne de production des hydrocarbures ; charbon ; armement ; jeux de fortune ; alcool ; tabac ; mines aurifères.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie interne de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres.

***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?***

Pour les investissements dans des fonds d'investissement cibles, le gestionnaire s'est référé à la définition de « Do No Significant Harm » (DNSH) appliquée au sein des fonds d'investissement cibles, telle que décrite dans le document relatif à la Méthodologie Actifs Durables de BLI, qui précise qu'au niveau des fonds sélectionnés dans le contexte de la multigestion, BLI se réfère à la définition de durabilité mise en œuvre au sein des fonds sélectionnés. Afin de s'assurer du bien-fondé des démarches mises en œuvre au sein des fonds sélectionnés, BLI a développé une méthodologie d'analyse fondamentale qui est appliquée systématiquement.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une analyse des gestionnaires des fonds sous-jacents en analysant les politiques et modèles mis en œuvre par ces gestionnaires en termes de suivi des principales incidences négatives (PINs) et de respect des principes de bonne gouvernance. Grâce à cette analyse, le gestionnaire s'est assuré que les fonds ciblés sont en mesure d'identifier des préjudices importants éventuels d'un investissement durable sur les autres investissements dudit fonds.

***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Le gestionnaire s'est assuré que les fonds sous-jacents ont une politique d'exclusion couvrant les entreprises ne se conformant pas aux normes internationales en matière de droits de l'Homme ou des conditions de travail.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*

*Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a agrégé les indicateurs PIN au niveau du portefeuille et les a contrôlés périodiquement. Cette revue périodique a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : [www.banquedeluxembourginvestments.com](http://www.banquedeluxembourginvestments.com) et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir les 15 positions de titres les plus importantes détenues par le produit financier en analysant les positions individuelles des fonds ciblés (données au 30 septembre 2023 – classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS).

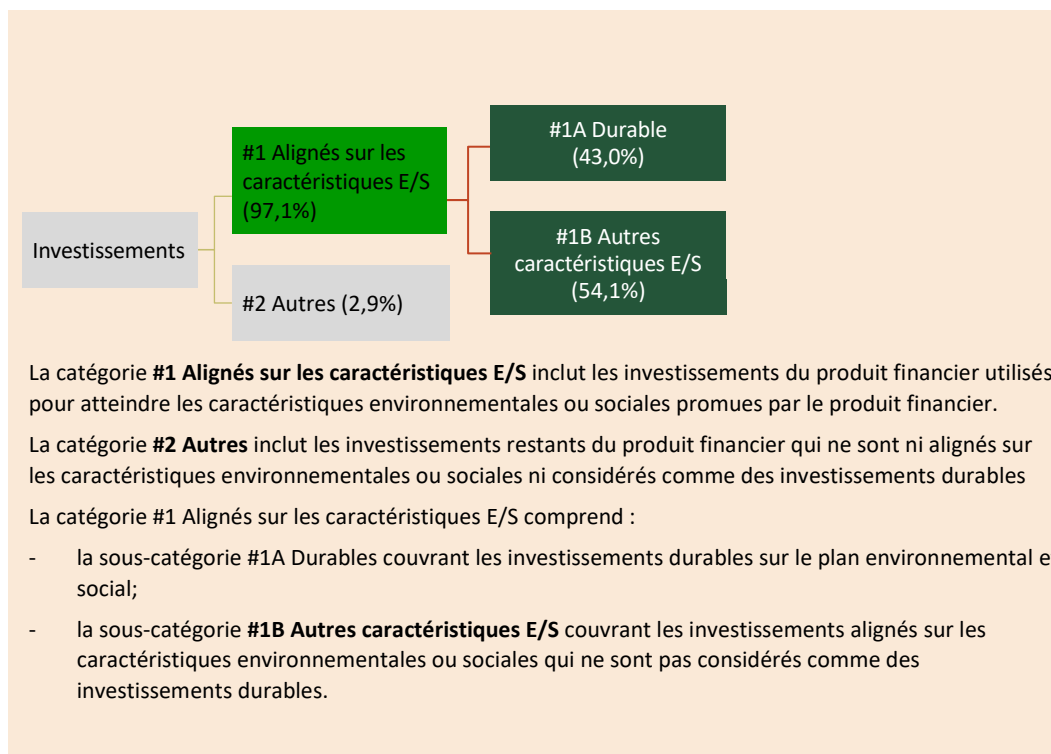
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Amundi Physical Metals – Structured Note on Gold	ETC or	5,5%	France
France 2021 .5% 25-Jun-2044	Obligations étatiques	4,7%	France
France 2023 0% 04-Sept-2024	Obligations étatiques	2,0%	France
Microsoft	Technologie de	1,4%	Etats Unis
TSMC	Technologie de	1,2%	Taiwan
Samsung Electronics	Technologie de	0,8%	Corée du Sud
Alphabet	Services de	0,7%	Etats Unis
Schneider Electric	Industrie	0,7%	France
Hdfc Bank	Finance	0,6%	Inde
Relx	Industrie	0,6%	Royaume Uni
Aia Group	Finance	0,5%	Hong Kong
DBS Group Holding	Finance	0,5%	Singapour
Adobe	Technologie de	0,5%	Etats Unis
Thermo Fisher Scientific	Santé	0,5%	Etats Unis
Novo Nordisk	Santé	0,5%	Danemark



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

43,0% des actifs nets du produit financier.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



### ● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrie	14,2%
Technologie d'information	13,4%
Santé	7,9%
Finance	6,5%
Consommation discrétionnaire	6,1%
Matériaux	5,1%
Consommation de base	3,3%
Services de communication	2,1%
Services publics	1,3%
Immobilier	0,5%
Énergie	0,1%
Obligations	21,1%
ETC or	5,5%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques par rapport aux actifs du produit financier.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables **au gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici fin 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE.

- Le **produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE<sup>2</sup>?**

*Oui*

*Dans le gaz fossile*

*Dans l'énergie nucléaire*



*Non*

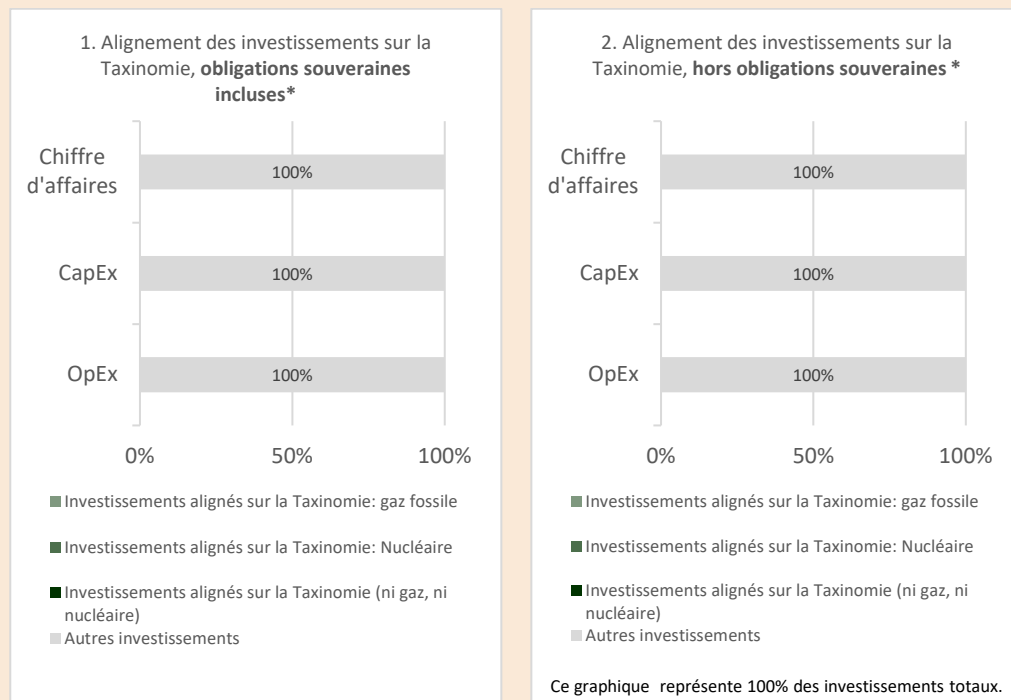
---

<sup>2</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.


Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**  
0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**  
n.a.



 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

14,2% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie de BLI pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.



### **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

2% des actifs nets du produit financier.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à des positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



### **Quelles mesures ont été prises pour les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

L'approche SRI que BLI a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des produits financiers sur base de la politique d'exclusion et sur base ces analyses qualitatives du profil ESG des fonds cibles ainsi que de leurs sociétés de gestion;
- d'adopter une approche multidimensionnelle combinant investissements ESG et investissements à objectif d'impact plus spécifique dans le but de diversifier les investissements durables et responsables ;
- de comprendre dans quelle mesure et comment l'investissement durable et responsable est pris en compte dans le processus de gestion de chaque fonds analysé ;
- d'effectuer un suivi spécifique dédié à l'analyse du profil durable et responsable des fonds sous-jacents ;
- de suivre des objectifs généraux qui s'inscrivent dans une transition de long terme vers une finance et une société plus durables via des thèmes abordés par les fonds sous-jacents tels que l'amélioration des pratiques d'investissement ou la transition écologique, des modes de vie, de santé ou démographique.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

n.a.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

n.a.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

n.a.

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.